

# Rapport d'activité de l'Ordre des avocats de Genève

Exercice 2020–2021



# Table des matières

---

<b>A</b>	<b>Direction et gestion</b>	<b>7</b>
I	Conseil	8
II	Secrétariat général	10
<b>B</b>	<b>Affiliation</b>	<b>13</b>
I	Représentativité et évolution	14
II	Jeune Barreau	15
III	Principaux événements associatifs	15
IV	Nouveaux membres	15
<b>C</b>	<b>Communication avec les membres et les tiers</b>	<b>19</b>
I	Communication pendant le semi-confinement dû à la pandémie	20
II	Consultations législatives	20
III	Publications de l'ODA	21
IV	Informatique de l'ODA	21
V	Professionnalisation de la communication	21
VI	Identité visuelle	21
<b>D</b>	<b>Commissions</b>	<b>23</b>
I	Commission Innovations et modernisation du barreau (CIMBAR)	24
A	Organisation	24
B	Rôle et objectifs	24
C	Activités au cours de l'exercice 2020	25
D	Projets pour l'exercice 2021	25
II	Commission de formation permanente (CFP)	26
A	Organisation	26
B	Rôle et objectifs	26
C	Activités au cours de l'exercice 2020	26
D	Projets pour l'exercice 2021	28
E	Conclusion	28
III	Commission des droits de l'Homme (CDH)	28
A	Organisation	28
B	Rôle et objectifs	29
C	Activités au cours de l'exercice 2020	29
D	Projets pour l'exercice 2021	33

IV	Commission fiscale et financière	33	
	A	Organisation	33
	B	Activités au cours de l'exercice 2020	33
V	Commission ADR	34	
	A	Organisation	34
	B	Rôle et objectifs	34
	C	Activités au cours de l'exercice 2020	34
	D	Projets pour l'exercice 2021	35
VI	Commission des droits de l'enfant (CDE)	35	
	A	Organisation	35
	B	Rôle et objectifs	35
	C	Activités au cours de l'exercice 2020	35
	D	Projets pour l'exercice 2021	36
	E	Conclusions	36
VII	Commission de droit administratif	36	
	A	Organisation	36
	B	Activités au cours de l'exercice 2020	37
VIII	Commission de droit civil	37	
	A	Organisation	37
	B	Activités au cours de l'exercice 2020	37
IX	Commission de droit pénal (CDP)	38	
	A	Organisation	38
	B	Rôle et objectifs	38
	C	Activités au cours de l'exercice 2020	38
X	Commission de l'égalité (CEg)	41	
	A	Organisation	41
	B	Rôle et objectifs	41
	C	Activités au cours de l'exercice 2020	41
	D	Projets pour l'exercice 2021	41
XI	Commission des avocats de barreaux étrangers (CABE)	41	
	A	Organisation	41
	B	Rôle et objectifs	42
	C	Activités au cours de l'exercice 2020	42
	D	Projets pour l'exercice 2021	42

<b>E</b>	<b>Relations extérieures</b>	<b>45</b>
I	Avec les autorités politiques et judiciaires ainsi que les tribunaux	46
II	Avec la Commission du barreau	46
III	Avec l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	46
IV	Avec la Fédération Suisse des Avocats (FSA)	46
V	Avec les autres Ordres cantonaux	47
VI	Avec les barreaux étrangers	47
VII	Avec la Faculté de droit de l'Université de Genève et l'Ecole d'avocature (ECAV)	47
VIII	Avec les citoyens	48
	A Demandes ponctuelles de particuliers	48
	B <i>L'Avocat dans la Cité</i>	48
	C <i>L'Avocat dans les écoles</i>	48
	D Permanence juridique de l'ODA	48
	E <i>Juris Conseil Junior</i>	48
IX	Avec les acteurs économiques locaux	48
<b>F</b>	<b>Règles professionnelles et déontologiques</b>	<b>51</b>
I	Saisines du Bâtonnier	52
II	Procédures disciplinaires	52
III	Plateformes de services juridiques en ligne	52
IV	Publicité et classements d'avocats	52
<b>G</b>	<b>Offre de formation et d'échanges</b>	<b>55</b>
<b>H</b>	<b>Autres services</b>	<b>59</b>
I	Commission en matière d'honoraires d'avocats	60
II	Fondation de prévoyance de l'Ordre des avocats de Genève et de leur personnel (FAVIA)	60
III	Permanence de l'avocat (8A LPAv)	60
IV	Partenariat avec Pictet & Cie SA	60
V	Autres partenariats	61



# A. Direction et gestion

# I. Conseil

---

La composition du Conseil de l'Ordre des avocats de Genève (ODA) a été la suivante, à compter du 21 avril 2020 :

<b>Bâtonnier :</b>	<b>Philippe COTTIER</b>
<b>Vice-Bâtonnier :</b>	<b>Miguel OURAL</b>
<b>Trésorier :</b>	<b>Sandro VECCHIO</b>
<b>Autres membres :</b>	<b>Arun CHANDRASEKHARAN</b> <b>Alessandro DE LUCIA</b> <b>Myriam FEHR-ALAOUI</b> <b>Sandrine GIROUD</b> <b>Karin GROBET THORENS</b> <b>Sonia RYSER</b>
<b>Premier Secrétaire du Jeune Barreau :</b>	<b>Hadrien MANGEAT</b>
<b>Anciens Bâtonniers :</b>	<b>Lionel HALPÉRIN</b> <b>Grégoire MANGEAT</b>

L'exercice 2020-2021 a été profondément marqué par les mesures de lutte contre la pandémie du SARS-CoV-2 (ci-après «la pandémie»).

Dès l'annonce du semi-confinement par le Conseil fédéral en mars 2020, l'ODA s'est mobilisé sans discontinuer pour essayer, autant que faire se peut, de faciliter la tâche de ses membres, confrontés à une situation inédite remplie d'incertitudes.

Une *task-force*, composée du Bâtonnier, du Vice-Bâtonnier, du Premier Secrétaire et de la Secrétaire générale, a ainsi vu le jour et s'est réunie quotidiennement jusqu'à la mi-mai 2020, afin de proposer des mesures de soutien aux membres.

Le Conseil de l'ODA s'est, quant à lui, réuni à 27 reprises durant l'exercice 2020-2021, à raison d'environ deux séances par mois. Du 31 mars au 5 mai 2020, ces réunions ont été exceptionnellement organisées à une cadence hebdomadaire.

Tant le Conseil, sa *task-force* que les commissions de l'ODA ont déployé des efforts considérables pour permettre aux membres de continuer d'exercer la profession dans les meilleures conditions possibles, en lien notamment avec :

- l'assistance juridique (maintien de la taxation des états de frais et octroi d'avances non seulement en matière civile et administrative mais également en matière pénale);
- les mesures prises par le Pouvoir judiciaire (suspension de certaines audiences, conditions de participation des

avocats et des avocats stagiaires aux audiences dans le cadre du plan de continuité des tribunaux);

- la suspension des délais dans certaines procédures;
- la tenue de certaines audiences par visioconférence et la nécessité de l'accès des avocats et avocats stagiaires aux établissements de détention;
- le soutien aux indépendants (les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail [RHT], la taxe professionnelle communale, l'impôt sur la fortune, les conditions de crédits bénéficiant du cautionnement de la Confédération);
- l'accès à la profession d'avocat (enseignement et organisation des examens à distance);
- le déroulement des procédures d'asile;
- les plans de protection en étude d'avocats et le télétravail;

et également pour proposer des solutions aux justiciables, entre autres dans les domaines suivants :

- les violences domestiques (FAQ disponible en 11 langues proposant des démarches pour se protéger et se défendre);
- la surpopulation et la protection des personnes vulnérables en milieu carcéral et les lieux d'accueil d'urgence en cas de sortie de détention (document disponible en 10 langues).

Lors des séances du Conseil, les autres thèmes suivants ont notamment été abordés :

- les prises de position sur des projets législatifs, notamment de l'avant-projet de loi donnant suite à la motion 2249-A (encouragement à la médiation), du Code de procédure civile (CPC) et en particulier de l'art. 160a CPC (protection du secret professionnel des juristes d'entreprise) et de l'art. 129 al. 2 (langue utilisée dans la procédure), de la défense du secret professionnel, notamment au regard du projet de modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), de la révision du Code de procédure pénale (art. 147a), de l'avant-projet de la loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) dans le cadre du projet *Justitia 4.0* et de la modification du Règlement sur l'assistance juridique et l'indemnisation des conseils juridiques et défenseurs d'office en matière civile, administrative et pénale (avances en matière pénale);



- la publicité et les relations des avocats avec les médias, en particulier le classement intitulé « Les meilleurs cabinets d'avocats », le supplément « Focus droit » publiés dans la presse et le projet de création d'un vade-mecum de l'ODA ;
- l'arrêt du Tribunal fédéral 4A\_512/2019 du 12 novembre 2020 et la nécessité de recommander plus fermement la rédaction systématique d'une lettre d'engagement détaillée au début du mandat et l'éventuelle proposition d'un modèle de l'ODA ;
- l'arrêt du Tribunal fédéral du 25 mars 2021 en matière de compétence pour se prononcer sur un conflit d'intérêts ;
- la levée du secret professionnel de l'avocat en vue du recouvrement de ses créances d'honoraires (possibilité de levée anticipée et saisine préalable de l'ODA selon l'art. 4 al. 3 des Us et Coutumes) ;
- le secret dû à l'adversaire consacré à l'art. 4 al. 1 des Us et Coutumes ;
- l'application des recommandations de la FSA destinées aux avocats souhaitant travailler avec des plateformes de services juridiques en ligne, et notamment les plateformes en ligne *Digilegal* et *StarOfService* ;
- le cabinet juridique *Parreaux, Thiébaud & Partners* ;
- la mise à jour du règlement du fonds de secours ;
- diverses questions en lien avec les procédures de conciliation ordinaires ;
- un projet de modification de la loi sur la profession d'avocat (LPAv) concernant l'indemnisation de l'avocat suppléant (art. 9) ;
- la modification de la Charte du stage ;
- la préparation d'une circulaire concernant la sécurité informatique ;
- la protection du travail des juristes d'entreprise ;
- le renforcement des liens avec les autorités politiques et judiciaires dans le but d'améliorer le fonctionnement de la justice ;
- les projets *Justitia 4.0* et *eDossier judiciaire* ainsi que l'organisation d'audiences par visioconférence ;
- la réflexion sur l'avenir de la profession et l'impact de la mise en œuvre du projet *Justitia 4.0* et des nouvelles technologies ;
- la sécurisation et les travaux de rénovation du Palais de justice ;
- les modalités d'élection des magistrats ;
- la proposition de création d'une commission de conciliation en matière familiale et d'un tribunal de la famille (projet *Avenir Familles*) ;
- les fouilles corporelles à la prison de Champ-Dollon ;
- la coopération avec le Conseil de direction de l'Ecole d'avocature (ECAV) en vue d'une refonte pour améliorer le fonctionnement de l'ECAV et plus généralement une réflexion sur l'accès à la profession (difficulté à trouver des places de stage et difficulté pour les jeunes brevetés à trouver des places dans les études comme collaborateur) ;
- l'amélioration du sort des jeunes avocats indépendants ;
- l'attractivité de la place juridique genevoise, notamment le rapprochement avec les juristes d'entreprise et création d'une Cour de commerce internationale ;
- l'organisation des événements associatifs de l'ODA, tels que l'assemblée générale, la Soirée des avocats et les cérémonies d'admission ;
- l'organisation des autres événements de l'ODA, tels que *L'Avocat dans la Cité* et *L'Avocat dans les écoles* ;
- les possibilités, avantages et risques d'une éventuelle officialisation de l'ODA ;
- la détermination des cas de figure dans lesquels l'ODA peut et doit prendre position ;
- l'adoption homogène d'une rédaction épïcène ou inclusive dans les communications de l'ODA ;
- les relations avec les partenaires de l'ODA ;
- diverses demandes de soutien financier ;
- la modernisation de la Permanence de l'ODA ;
- le projet pilote prévoyant un dispositif contre le harcèlement sexuel au sein des études d'avocats ;
- les locaux de l'ODA ;
- la refonte de la base de données et du site Internet de l'ODA ;
- le fonctionnement des Commissions de l'ODA ;
- la délibération du 25<sup>e</sup> Prix international des droits de l'Homme Ludovic Trarieux et la célébration des 30 ans des Principes de bases des Nations unies relatifs au rôle du barreau ;
- la défense de la défense.

Le Conseil s'est également retiré du monde quelques jours, en octobre 2020 et en avril 2021, afin d'approfondir, dans le calme, certaines de ces questions.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil ont en outre œuvré dans le cadre des Commissions de l'ODA (cf. *infra* C. Commissions) ainsi que dans des groupes de travail dédiés à certaines questions spécifiques.

## II. Secrétariat général

---

L'ODA est administré par :

- Mme Caroline BYDZOVSKY, Secrétaire générale ;
- Mmes Mélissa DA SILVA et Camille EMERY, assistantes ;
- Mme Christine SPINA, assistante rattachée principalement à la Commission de formation permanente ;
- Mme Tania MATTHEWSON, assistante rattachée principalement au Comité du Jeune Barreau.





# B. Affiliation

# I. Représentativité et évolution

L'ODA compte à ce jour 1 894 membres (1 849 en 2020).

Il est composé comme suit :

- 1 043 avocats chefs d'étude (indépendants ou associés salariés d'études organisées en sociétés de capitaux) (1 009 en 2020), dont :
  - 826 de plus de quarante ans (794 en 2020) ;
  - 217 de moins de quarante ans (215 en 2020) ;
- 566 avocats collaborateurs (salariés) (562 en 2020), dont :
  - 487 de moins de quarante ans (495 en 2020) ;
  - 79 ont plus de quarante ans (67 en 2020) ;
- 261 avocats stagiaires (256 en 2020) ;
- 24 avocats honoraires (22 en 2020).

Les 1 894 membres actifs sont répartis dans 448 études, dont 65 constituées en société de capitaux.

À noter que trois quarts des études regroupent moins de cinq membres de l'ODA :

Nombre de membres ODA au sein des études



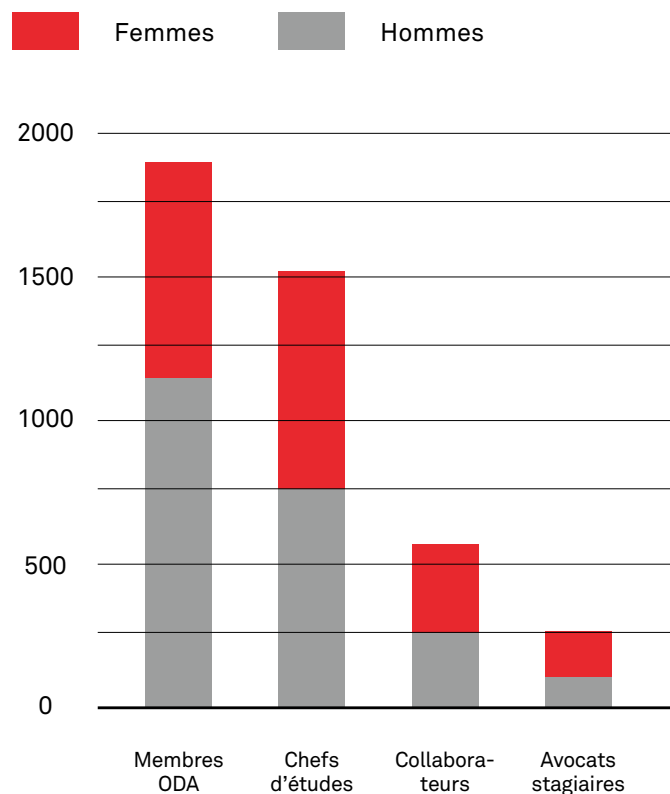
Depuis le 21 avril 2020, le secrétariat de l'ODA a enregistré parmi ses membres :

- 221 nouvelles admissions ;
- 136 réadmissions ;
- 310 démissions, la plupart coïncidant avec des départs du barreau, en particulier de stagiaires ;
- 106 changements d'études ;
- 3 décès.

L'importance croissante des femmes au sein de l'ODA se lit notamment dans les chiffres suivants :

- Sur les 1 894 membres actifs de l'ODA, 749 sont des femmes (39,5 %) ;
- Sur les 1 043 chefs d'étude, 284 sont des femmes (27,2 %) ;
- Sur les 566 avocats collaborateurs, 307 sont des femmes (54,2 %) ;
- Sur les 261 avocats stagiaires, 158 sont des femmes (60,5 %).

Répartition hommes/femmes au sein de l'ODA



## II. Jeune Barreau

---

Sur les 1 894 membres actifs, 946 d'entre eux (49,9 %) ont moins de quarante ans et sont dès lors membres du Jeune Barreau.

Durant l'exercice 2020-2021, le Comité du Jeune Barreau était composé comme suit :

<b>Premier Secrétaire :</b>	<b>Hadrien MANGEAT</b>
<b>Secrétaires avocats :</b>	<b>Abdul CARRUPT</b> <b>Didier NSANZINEZA</b> <b>Audrey PION</b> <b>Rebecca STOCKHAMMER</b> <b>Sébastien ZULIAN</b>
<b>Secrétaires stagiaires :</b>	<b>Laurie BORDIER</b> <b>Charles K. LARSON</b> <b>Kevin RANA</b> <b>Marine RUBELI</b> <b>Adam ZAKI</b>
<b>Ancien Premier Secrétaire :</b>	<b>Nicolas GURTNER</b>

Les activités mises en œuvre par le Comité du Jeune Barreau ont été nombreuses et de belle facture, en dépit des restrictions sanitaires provoquées par la pandémie, comme en rend compte son rapport d'activité adressé le 1er avril 2021 aux membres du Jeune Barreau ([lien](#)).

La qualité de la collaboration entre le Conseil et le Comité est une richesse qui transparait positivement dans la vie de l'ODA. Elle est encore plus visible cette année, dès lors que le Bâtonnier et le Premier Secrétaire du Jeune Barreau en exercice ont exprimé une volonté mutuelle marquée de collaborer étroitement sur l'ensemble des sujets qu'ils ont à traiter, entre autres lors des réunions du Bureau de l'ODA.

Le Bâtonnier a également veillé à ce que le Jeune Barreau soit représenté dans tous les groupes de travail constitués par le Conseil de l'ODA.

Le lien entre jeunes et moins jeunes s'est notamment fait au travers d'événements institutionnels ou ordinaires, tels que :

- la séance d'ouverture de l'Ecole d'avocature (ECAV) ;
- les visites protocolaires en vue de l'admission à l'ODA ;
- les séances d'admission à l'ODA.

## III. Principaux événements associatifs

---

Durant l'exercice écoulé, la pandémie a passablement chamboulé la vie associative de l'ODA.

La dernière assemblée générale de l'ODA s'est tenue le 21 avril 2020, exceptionnellement par écrit.

La Soirée des avocats qui devait se tenir le 3 avril 2020 à l'Hôtel Intercontinental a dû être annulée *in extremis* en mars 2020. Sous l'impulsion optimiste du Bâtonnier, l'événement a été reporté au 25 septembre 2020, cette fois-ci au Bâtiment des Forces Motrices, mais les restrictions sanitaires ont eu raison de cet optimisme.

L'ODA a également dû provisoirement renoncer à l'organisation de ses traditionnelles cérémonies d'admission.

## IV. Nouveaux membres

---

Durant l'exercice écoulé, les 221 nouveaux membres suivants ont été accueillis par l'ODA, parmi lesquels figurent 186 avocats stagiaires, 23 avocats titulaires d'un brevet suisse et 12 avocats titulaires d'un brevet étranger :

Madlyn AFONSO  
Amal ALI  
Aye AL-JARRAH  
Mani ARAEIPOUR-TEHRANI  
Korin ATAT  
Flore AUBERJONIS  
Sébastien AUBERT  
Yoann AUER  
Robert AVIS  
Déborah BAER  
Anna BALKENHOL  
Laure BAPST  
Raphaël BARILE  
Julien BARRAZ  
Anna BECK  
Samy BENZAOU  
Francis BERNEY  
Elisabeth BERTIN  
Giovanni BERTINELLI  
Alexia BESUCHET

Yann BEVILACQUA  
David BEYLARD  
Mirlinda BIBA  
Arun BOLKENSTEYN  
Kyriaki BONGARD  
Estelle BOURDERIAT  
Elisa BRANCA  
Nathalie BRÉANT  
David BRIFFOD  
Lisa BRUNNER  
Sébastien BRUNNER  
Yannick BUCHER  
Besart BUCI  
Kelly CALLEGARO  
Ludovic CANTER  
Bibiane CAPELA ABD ALLA  
Luca CARLUCCI  
Stéphanie CATTERSON  
Karim CHARAF  
Virginie CHARLES-NICOLAS-GUIOLET  
Christophe CHATELANAT  
Anne-Lise CHAVAILLAZ  
Alexandre CHOMÉTY  
Eleni CHRISTOU  
Nihat M. CINGÖZ  
Audrey CIUCCHI  
Véra COIGNARD-DRAI  
Fabrice COLUCCIA  
Jeffrey Scott CONNOR  
Yann CONTI  
Alicia CORNET  
Laurence CRITTIN  
Kim Jean DACHTLER  
Francesca DAL POGGETTO  
Maeva DAN  
Anas DAROUICHI  
Jessica DEPRÉ  
Gandy DESPINASSE  
Léa DEWAELE  
Chamsi DIBA  
Lisa DI BIASE  
David DI ROSA  
Anémone DJOUROU  
Joffrey DOBOSZ  
Alexandre DUARTE DINIZ  
Arielle DUBOIS  
Crystal DUBOIS  
Nicolas DUCOMMUN-DIT-VERRON  
Carole EHRETSMANN  
Audrey EIGENMANN  
Agnieszka EVANGELATOS  
Elisabeth Zoe EVERSON

Fernando Henrique FERNANDES DE OLIVEIRA  
Alexandre FEUZ  
Marc FIORELLINO  
Line FLEURY  
Nina FOURNIER  
Maxime FRANCIS  
Léa FROIDEVAUX  
Dylan FROSSARD  
Anne GABELLON  
Aurélié GALETTO  
Johana GAMAZ  
Maude GANIÈRE  
Drenusha GASHI  
Emmy GIJS  
Romain GIOVANOLA  
Pierre GOMEZ  
Valentin GÖNCZY  
Estelle GOY  
Guillaume GREMION  
Sophie GUIGNARD  
Elena HAMMER  
Laura HANSEN  
Dorina HARTI  
Maryam HASSAN  
Jean-Yves HAUSMANN  
Nina HAZAN  
Léa HEMMI  
Tara HENZI  
Loïc HERINCKX  
Léa HINDERBERGER  
Edouard HOUMAN  
Raphaël HUGGEL  
Ivan HUGUET  
Olivier JACOT DES COMBES  
Guillaume JACQUEMET  
Camilla JACQUEMOUD  
Michaël JAKUBOWSKI  
Héloïse DE JAMBLINNE  
Mallika JUIILLARD  
Jasmine DE KALBERMATTEN  
Sacha KANOFF  
Aris KHAN  
Gabrielle KRAUS  
Marine LARGANT  
Sara LAVASSANI  
Clarisse LAYDEVANT  
Antonio LOBATO  
Florencia LORCA WEYER  
Jean-Baptiste MAILLART  
Eugenia MARCHETTI  
Baptiste MARRO  
Mélanie MARTINHO



Paolo MARZOLINI  
Meriam MASTOUR  
Pierre Martin MAYE  
Isabelle MAYOR  
Luiz MELONI MEYER  
Joanna MELVYN  
Justine MEMBREZ  
Catherine MERKT  
Léa MIRANDA MONTEIRO  
Déborah MO COSTABELLA  
Adrian MOFTAKHARI  
Fatima MONN  
Céline MOREAU  
Naima MUSSE  
Izabel NAVES  
Naomi NOËL  
Lucy NUSBAUMER  
Naomi OMEONGA NDALA WA KAYEMBE  
Amélie OPPLIGER  
Jennifer OWEN  
Valentin OYON  
Rémy PAPINOT  
Aurore PEIROLO  
Alexandra PELLET  
Gabrielle PERESSIN  
Chloé PIAGET  
Laure PIGUET  
Patrick PITHON  
Tony PUGNALE  
Jennifer QUILLE  
Juliana Tania Lucia RAMIREZ MOYA  
Alexandra RAMSEIER  
Adrien RENAUD  
Julien RENAUD  
Laetitia RIENZO  
Romain RIETHER  
Baptiste RIGAUDEAU  
Charlotte ROBIN  
Hélène RODRIGUEZ-VIGOUROUX  
Thomas ROMELLI  
Shirine ROSSI  
Laura RUSSO  
Flavio SAMSON  
Natacha SANDOZ  
Karina SANTA RITA  
Gustavo SCARTAZZINI  
Greta SCHÄFFER  
Coraline SCHÄRER  
Loïc SCHEDER  
Fabien SCHELLENBERG  
Viviane SCHENKER  
Fiona SCHERRER

Pauline SCHOTT  
Layla SCHRIBER  
Pierre-Henri SCHWARZEN  
Jacqueline SCHWEIZER  
Joël SCHWIZGEBEL  
Kabir SEHMI  
Alexandra SENN  
Alejandra SERRE  
Robin SIEGRIST  
Facundo SIRENA ISORNI  
Elodie SKOULIKAS  
Nadia SPANG  
Raphaël W. STAUFFER  
Benjamin STOCKHAMMER  
Valérie SUHAJDA  
Tiffany SUTTER  
Mathilde TAFTI  
Christophe TAGOUO  
My-Hué TAN  
Joël TAWIL  
Lydia TAZI KUSONGI  
Loïc THEILKAES  
Quentin THORENS  
Steve TIBILA  
Camille TISTOUNET  
Matthieu TKATCH  
Merigona UKA  
Loris VALLDEPEREZ  
Jérôme-Edouard DE VERGNIES  
Charlotte VERMEIL  
Noémie VIARD  
Mattia VIDOZ  
Leonard VIJVERBERG  
Camille VILLA  
Klara VODNANSKA  
Daima VUILLEUMIER  
Loïc VUILLIOMENET  
Vera WALDBURGER  
Fang Fang WANG  
Clara WARRINER  
Mariam WETTERWALD  
Joanna YBARRA  
Joël YERAMIAN  
Aurélié ZOGG  
Cecilia ZULET



# C. Communication avec les membres et les tiers

# I. Communication pendant le semi-confinement dû à la pandémie

---

L'ODA s'est mobilisé dès l'annonce du semi-confinement en mars 2020 pour soutenir les membres et leur fournir les informations importantes en temps réel.

La *task-force* créée à cette occasion a eu des échanges quotidiens, par téléphone et visioconférence, afin de réagir et apporter des solutions en temps et en heure.

Cela a entraîné de nombreuses communications essentielles afin que les membres puissent être informés aussi rapidement que possible de chaque nouveau développement.

# II. Consultations législatives

---

Le Conseil et les Commissions de l'ODA se sont exprimés sur certains projets législatifs et réglementaires, fédéraux ou cantonaux. Le plus souvent, ils l'ont fait après y avoir été invités par les autorités. Dans quelques situations néanmoins, des prises de position ont été adressées aux autorités en dehors de tout processus formel de consultation.

Voici les projets sur lesquels l'ODA s'est exprimé au cours du dernier exercice :

- Projet de révision de la loi sur l'asile (LAsi) — Avant-projet visant à mettre en œuvre l'Initiative parlementaire 17.423 «Obligation de collaborer à la procédure d'asile» à l'obligation de collaborer à la procédure d'asile (Possibilité de contrôler les téléphones mobiles Initiative parlementaire 17.423);
- Projet de modification du Code de procédure civil (art. 96, 160a et 129 al. 2 CPC);
- Projet de modification de l'art. 42 du Code pénal (CP);
- Projet de modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA);
- Projet de révision du Code de procédure pénale (art. 147a CPP);

- Avant-projet de règlement d'application de la Loi sur l'enfance et la jeunesse;
- Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) en matière de médiation (APL donnant suite à la motion 2449), la prise de position ayant été co-rédigée avec le Pouvoir judiciaire et l'Association des juristes progressistes, et projet de loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ);
- Avant-projet de loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ);
- Projet de modification du Règlement sur l'assistance juridique et l'indemnisation des conseils juridiques et défenseurs d'office en matière civile, administrative et pénale (RAJ).
- Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT), étant l'un des objets de votation du 13 juin 2021.

Ces prises de position peuvent être consultées sur le site Internet de l'ODA.

L'ODA a également été auditionné par le Grand Conseil sur les projets suivants :

- Projet de loi PL 12624 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) (*Pour une mise en conformité de la structure judiciaire genevoise avec le reste de la Suisse*);
- Projet de loi PL 12715 modifiant la loi d'application du Code pénal et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP) (*Des procédures pénales neutres pour les personnalités publiques*);
- Projet de loi PL 12720 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) (Pour la nomination d'un procureur général extraordinaire lors de circonstances particulières);
- Pétition P 2106 (*Faire un audit du Tribunal de première instance et du Ministère public*);
- Projet de loi PL 12840 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) (*Renforcement du Tribunal des contraintes*).

### III. Publications de l'ODA

---

La dernière *Lettre du Conseil* est parue en février 2020.

Le comité de rédaction de la revue de l'ODA est composé de Me Sébastien DESFAYES, rédacteur en chef, Me Louis BURRUS, rédacteur en chef adjoint, Me Daniel KINZER, Me Olivier SIGG et Me Mitra SOHRABI.

L'envoi régulier de newsletters électroniques par l'ODA à l'ensemble de ses membres remonte à 2014. Depuis 2016, *Les Essentielles* sont adressées par e-mail chaque premier jour du mois, afin de communiquer aux membres et aux tiers qui le souhaitent des informations importantes relatives aux activités et à la vie de l'ODA.

### IV. Informatique de l'ODA

---

La base de données de l'ODA et son site Internet sont en cours de refonte. Leur mise en ligne a été retardée en raison de la pandémie mais aura prochainement lieu.

### V. Professionnalisation de la communication

---

L'ODA poursuit la professionnalisation de sa communication afin d'anticiper et gérer les crises éventuelles et afin de promouvoir la profession.

La dernière revue de presse de l'ODA atteste de sa présence dans les médias durant l'année 2020 ([lien](#)).

### VI. Identité visuelle

---

L'ODA s'est doté d'un nouveau logo et d'une nouvelle identité visuelle en avril 2020, remplaçant l'orange par un rouge, lequel est le résultat du mélange du rouge du drapeau suisse (Pantone 485) et de celui du drapeau du Canton de Genève (Pantone 032C).



# D. Commissions

L'ODA a la chance de pouvoir disposer des commissions spécialisées suivantes :

- 1 Commission Innovations et Modernisation du Barreau ;
- 2 Commission de formation permanente ;
- 3 Commission des droits de l'Homme ;
- 4 Commission fiscale et financière ;
- 5 Commission ADR ;
- 6 Commission des droits de l'enfant ;
- 7 Commission de droit pénal ;
- 8 Commission de droit civil ;
- 9 Commission de droit administratif ;
- 10 Commission de l'égalité ;
- 11 Commission des avocats de barreaux étrangers.

Les présidents et présidentes de ces commissions, de même que la centaine de membres de l'ODA qui participent à leurs travaux, les font vivre et aident l'ODA sur toute une série de sujets commandant un regard de spécialistes, dans l'intérêt des membres, de la profession de manière générale, mais aussi du justiciable et des citoyens.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse de l'activité des onze commissions accomplie durant l'exercice écoulé, sous la forme d'un rapport spécial rédigé par leur président ou leur présidente.

# I. Commission Innovations et modernisation du barreau (CIMBAR)

---

## A ORGANISATION

<b>Présidence :</b>	Stéphanie CHUFFART-FINSTERWALD
<b>Présidence <i>ad interim</i> :</b>	Aylin GÜNEY KING
<b>Membres :</b>	Tano BARTH Yaniv BENHAMOU Manuel BIANCHI DELLA PORTA Lionel BUGMANN Nicolas CAPT Alessandro DE LUCIA (Conseil de l'ODA) Fatemeh FANNIZADEH Baptiste FAVEZ Fabien GILLIOZ Romain JORDAN Giulia MARCHETTINI Jean-Cédric MICHEL Mitra SOHRABI Edouard de WECK Julie WYNNE

## B RÔLE ET OBJECTIFS

La mission de la CIMBAR est d'accompagner et inspirer les membres de l'ODA sur les thèmes relatifs à la gestion innovante du capital humain ainsi qu'aux évolutions technologiques. Elle propose des outils et pistes de réflexion sur ces sujets et tente d'apporter des réponses aux questions que les membres se posent. L'un des défis de la CIMBAR est de répondre aux attentes tant des avocats et des études qui ont déjà mené d'importantes réflexions sur ces thèmes, que ceux et celles qui entament ces questionnements.

La CIMBAR collabore avec le Conseil et les autres Commissions sur les thèmes ayant trait à l'évolution du barreau et à la pratique de la profession. Elle collabore également avec les commissions et autres groupes de travail qui, dans d'autres cantons, portent une réflexion sur les thèmes de l'innovation.



## C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Durant les douze derniers mois, la CIMBAR s'est réunie cinq fois (essentiellement virtuellement) et plusieurs groupes de travail collaborent sur des sujets constituant différents axes d'action. La CIMBAR a organisé deux conférences-ateliers et a participé à la tenue de quatre autres. Ces événements ont confirmé l'intérêt des membres de l'ODA pour les sujets traités par la CIMBAR. La CIMBAR a également accompagné le Secrétariat de l'ODA ainsi que de nombreux confrères dans le cadre de réflexions relatives en particulier aux difficultés technologiques et organisationnelles liées à la pandémie (télétravail, informatique en nuage, etc.).

### 1 Audiences virtuelles

La CIMBAR, en partenariat avec le Forum spécialisé de l'ODA en matière de résolution des litiges, a organisé un webinaire intitulé « Procédures par vidéoconférence et justice digitale - réflexions pratiques et organisationnelles à la lumière de l'Ordonnance COVID-19 justice et droit procédural » et mené de nombreuses discussions avec le Pouvoir judiciaire dans le cadre de l'élaboration de ce webinaire. Des lignes directrices relatives à ce sujet sont en cours de rédaction, en collaboration avec le Conseil de l'ODA notamment.

La CIMBAR collabore par ailleurs avec l'Université de Genève dans le cadre du cours transversal « Comprendre le numérique » supervisé par le Prof. Yaniv Benhamou, piloté par le Rectorat et rattaché à la Faculté de droit sur un sujet de recherche relatif à « La dimension humaine des audiences judiciaires par vidéoconférence ». Une table ronde a eu lieu, à laquelle des avocats de l'ODA ont participé. Des lignes directrices relatives à ce sujet sont par ailleurs en cours de rédaction ; elles seront communiquées par les étudiants lors de la présentation publique du cours.

### 2 Technologies

La CIMBAR a poursuivi l'observation du marché dit des *legal techs* au sens large. Plusieurs webinaires ont été (co)organisés : (i) sur les *smart contracts* en partenariat avec le Digital Law Center (DLC) de la Faculté de droit de l'Université de Genève, (ii) sur la signature électronique et l'envoi de recommandés électroniques, en partenariat avec le Jeune Barreau ainsi qu'un prestataire de service et (iii) sur la protection des données dans les études d'avocats, en partenariat avec la Commission de formation permanente.

Ces conférences ont notamment donné lieu à d'intéressantes discussions sur les implications pratiques de différentes technologies sur l'exercice de la profession.

## 3 Numérisation et participation de la CIMBAR au projet *Justitia 4.0*

La CIMBAR continue de participer activement au projet *Justitia 4.0* visant à rendre possible la consultation électronique des dossiers judiciaires et à rendre obligatoire la communication électronique entre mandataires professionnels et administrations et tribunaux. La CIMBAR participe notamment à des groupes de travail réunissant divers acteurs (avocats, magistrats, membres de l'administration et informaticiens) afin de déterminer les besoins des divers groupes de métier et de rendre la plateforme la plus simple d'utilisation possible. Des réunions avec la FSA ont également été organisées, afin que les avocats soient informés de la situation dans les divers groupes de travail. Un membre de la CIMBAR teste actuellement le projet de plateforme. La CIMBAR a par ailleurs participé à plusieurs discussions réunissant le Conseil de l'ODA, le Jeune Barreau et le Pouvoir Judiciaire au sujet des questions de numérisation et de mise en œuvre du projet *Justitia 4.0* à Genève. La CIMBAR se prépare finalement à organiser des ateliers et conférences pour former les avocats à l'utilisation de la plateforme.

## D PROJETS POUR L'EXERCICE 2021

La CIMBAR poursuit ses travaux et sa mission, avec plusieurs projets en cours :

### 1 Capital humain et gestion environnementale des études

Un groupe de travail prépare l'organisation d'une série de déjeuners « parcours de vie » où les membres de l'ODA auront l'occasion d'échanger en petits groupes avec des avocats à la carrière et au parcours de vie inspirants.

Un vade-mecum proposant des pistes de réflexion et des outils relatifs à la gestion environnementale des études est par ailleurs en cours de préparation.

La CIMBAR souhaite également mener plusieurs projets en collaboration avec la Commission de l'égalité.

## 2 Legal techs et numérisation

Un groupe de travail prépare un atelier sur les technologies de digitalisation et leurs utilisations dans les études d'avocats.

## 3 Divers

La CIMBAR continue d'apporter son soutien à divers projets de l'ODA, notamment en ce qui concerne la refonte du site Internet de l'ODA ainsi que les travaux relatifs à la publicité des avocats et de leurs études.

La CIMBAR reste au demeurant ouverte à toutes suggestions de la part des membres.

# II. Commission de formation permanente (CFP)

---

## A ORGANISATION

Président :	Fabien GILLIOZ
Membres :	Sara BECHAALANY (dès juin 2020) Christian BOVET Isabelle BÜHLER GALLADÉ Romain DUPUIS (dès juin 2020) Philipp FISCHER Roman GRAF Olivier HARI Célian HIRSCH Laurent HIRSCH Vincent JEANNERET (jusqu'à fin janvier 2020) Hadrien MANGEAT (Jeune Barreau) Ian MEAKIN Annette MICUCCI Sandro VECCHIO (Conseil de l'ODA)

Mme Christine SPINA continue d'occuper en tant que secrétaire de la CFP. Tous les membres de la Commission tiennent à la remercier chaleureusement pour son engagement extraordinaire et son travail dévoué et autonome. La CFP ne serait pas en mesure de mener à bien sa mission sans l'énergie réellement exceptionnelle de Mme Christine SPINA.

La CFP s'est réunie sept fois. Des procès-verbaux de ces séances ont été tenus. Certaines décisions ont également été prises par voie de circulation.

## B RÔLE ET OBJECTIFS

La CFP poursuit l'objectif qu'elle s'est fixé depuis 2005, à savoir celui d'offrir aux membres de l'ODA, mais pas exclusivement, des formations de qualité, adaptées aux exigences de la pratique, calquées sur l'actualité et conciliables avec une activité professionnelle prenante, le tout à un coût supportable.

## C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

### 1 Marathons du droit

Le Marathon du droit est l'événement-phare de la CFP. Vingt exposés d'une dizaine de minutes sur vingt sujets de droit dispensés par vingt spécialistes sont présentés deux fois par année, avec pour objectif d'offrir aux participants une mise à jour rapide et complète.

Comme à l'accoutumée, deux Marathons du droit ont été organisés en 2020.

Les décisions prises par le Conseil d'Etat afin de renforcer la lutte contre la propagation du coronavirus, nous ont amenés à annuler le format présentiel des 29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> Marathons du droit. Toutefois, nous les avons diffusés sous le format de webinaires par Zoom les 18 et 19 juin 2020 de 12 h à 14 h (313 participants) et le samedi 31 octobre 2020 de 8 h 15 à 13 h (302 participants).

### 2 Ateliers First Tuesday

Dix ateliers de discussion de jurisprudence récente *First Tuesday* ont été organisés en 2020. Ces ateliers se tiennent les premiers mardis du mois (à l'exception du mois de juillet) de 12 h 15 à 13 h 30 (Palais de Justice, salle G4). Ils ont pour objectif la discussion de trois ou quatre arrêts récents dans un domaine particulier, différent pour chaque atelier. Les références des arrêts discutés sont communiquées en principe deux semaines à l'avance sur le site Internet de l'ODA.

Ces ateliers, auxquels il est possible de participer gratuitement sans s'enregistrer au préalable, jouissent d'une participation active et régulière. Compte tenu du nombre croissant de participants et dans l'optique de maintenir des échanges dynamiques entre les participants. Ces ateliers sont réservés aux avocats brevetés.

La discussion est animée par un ou deux spécialistes du domaine, qu'ils soient magistrats,

professeurs ou avocats, et est organisée et modérée par un membre de la CFP.

En raison de la pandémie, les ateliers des mois de mars à décembre se sont déroulés sous le format de webinaires par Zoom de 12 h 30 à 13 h 45 les premiers mardis de chaque mois.

### **3 Mardis de l'Actualité**

Au cas par cas, la CFP sollicite deux orateurs réputés qui présentent leurs commentaires «à chaud» au sujet d'un événement particulier de l'actualité juridique. L'objectif consiste à offrir une information à la fois rapide et sérieuse pour permettre de mieux comprendre les enjeux juridiques les plus actuels.

Un Mardi de l'Actualité a été organisé le 25 août 2020, sous le format d'un webinaire, et accueillait le Prof. Luc Thévenoz. La discussion a tourné autour de quatre arrêts dans lesquels le Tribunal fédéral a consacré une véritable méthode pour déterminer à quelles conditions une banque doit réparer le dommage subi par son client en lien avec des transactions frauduleuses sur son compte :

- L'affaire de l'homme de confiance: Arrêt du TF 4A\_504/2018 du 10 décembre 2019, délibération publique à cinq juges, destiné à la publication.
- L'affaire « banque restante »: Arrêt du TF 4A\_337/2019 du 18 décembre 2019, 5 juges, après deux arrêts de renvoi
- L'affaire des avocats: Arrêt du TF 4A\_161/2020 6 juillet 2020, 3 juges, recours rejeté sans que l'intimée ait été invitée à se déterminer.
- L'affaire du retraité turc: Arrêt du TF 4A\_9/2020, 9 juillet 2020, 5 juges, destiné à la publication (200 participants).

Un second Mardi de l'Actualité a été organisé le 29 septembre 2020, se référant à l'arrêt 6B\_48/2020 dans lequel le Tribunal fédéral s'est penché sur l'exploitabilité d'un rapport d'enquête interne dans une procédure pénale. Cette affaire souligne la « tension existant entre l'obligation, pour un employé, de collaborer à une enquête interne menée par son employeur, en raison du devoir de fidélité déduit de l'art. 321a CO, et le droit de ne pas s'incriminer » (c. 5.3).

Nous avons eu l'honneur d'accueillir le Prof. Andrew Garbarski, Dr Katia Villard et Me David Raedler comme intervenants (152 participants).

### **4 Ateliers Soft Skills pour avocats**

En 2020, la CFP a organisé une édition spéciale de 3 nouveaux ateliers, pour offrir aux avocats une formation théorique et pratique consacrée à « l'Avocat à distance ». Les sujets étaient les suivants :

- Arbitrage (atelier annulé en raison du nombre insuffisant de participants)
- Télétravail
- Conduite de procédure en audience virtuelle

Ces ateliers, limités à 50 personnes (de manière à permettre l'organisation d'exercices pratiques et une discussion des expériences des participants), étaient destinés en priorité aux avocats brevetés membres de l'ODA (des inscriptions de stagiaires et d'avocats non-membres de l'ODA des avocats restant possibles dans la limite des places disponibles). Les trois ateliers se sont tenus entre les mois d'octobre et novembre 2020, les jeudis de 17 h à 18 h 30 sous le format de webinaires par Zoom (31 participants).

### **5 Dix ans de CPC**

Le format de la journée de formation 10 ans de CPC (Eclaircissements utiles et incertitudes résiduelles) organisée conjointement avec la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, a dû être modifié en raison de la situation sanitaire.

Elle a eu lieu à distance, sur deux demi-journées séparées, les 13 et 25 novembre 2020, soit le vendredi 13 novembre au matin, conférences des professeurs (organisé par la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel dans le cadre de sa journée de formation continue, Visioconférence, Cisco Webex Event) et le mercredi 25 novembre au matin, interventions des praticiens genevois et discussion (organisé par la Commission de formation permanente par Zoom, 255 participants). Les explications et réflexions de la dizaine de praticiens, avocats et magistrats genevois, ont été particulièrement appréciées.

### **6 Le nouveau droit de la prescription**

Webinaires pratiques et interactifs organisés conjointement avec la Faculté de droit de l'Université de Genève, les 30 avril et 14 mai 2020.

Entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouveau droit de la prescription comporte des modifications

importantes pour la pratique. Un exemple concret a mis en lumière certaines d'entre elles. Il a permis aussi de vérifier comment rédiger un accord écrit destiné à empêcher ou suspendre la prescription, ainsi qu'une renonciation à l'exception de prescription selon le nouveau droit (art. 134 al. 1 ch. 8 et 141 al. 1bis CO). Les questions de droit transitoire ont également été abordées.

## 7 Webinaires gratuits

- 2 avril 2020 de 12 h à 14 h 15  
Webinaire gratuit sur quelques aspects juridiques du COVID-19  
Nombres de places : 100 — participants : 100 (réservé aux membres de l'ODA)
- 23 avril 2020 de 12 h 10 à 13 h 45  
COVID-19 — Droit commercial : Du droit des sociétés au droit fiscal  
Nombres de places : 500 — participants : 297 (148 membres de l'ODA)
- 7 mai 2020 de 12 h 10 à 13 h 45  
COVID 19 : Protection des données - Surveillance étatique et retour au travail  
Nombres de places : 500 — participants : 320 (171 membres de l'ODA)
- 14 août 2020 de 12 h 30 à 13 h 30  
La représentation (art. 32 ss CO)  
Participants : 177 (115 membres de l'ODA)
- 6 octobre 2020 de 12 h 15 à 13 h 45  
Protection des données dans les études d'avocats  
Nombres de places : 300 — participants : 238 (158 membres de l'ODA)
- 10 novembre 2020 de 17 h 30 à 18 h 30  
La récusation - Rappels théoriques, jurisprudence récente et enjeux pratiques  
Nombres de places : 500 — participants 307 (201 membres de l'ODA)
- 19 novembre 2020 de 17 h à 18 h 30  
Droit de l'Homme, Droit des sociétés et des entreprises, Droit des affaires  
Nombres de places : 500 — participants 181 (78 membres de l'ODA)
- 26 novembre 2020 de 17 h à 18 h 30  
Droit de l'Homme, Droit des sociétés et des entreprises, Droit des affaires  
Nombres de places : 500 — participants 156 (69 membres de l'ODA)

## D PROJETS POUR L'EXERCICE 2021

La CFP poursuivra l'organisation de ses événements traditionnels, tels que le Marathon du droit, les Ateliers *First Tuesday* et les Mardis de l'Actualité. La CFP planifie également de nouveaux événements de formation continue.

Les différents projets pour 2021-2022 sont les suivants :

- Formation sur le nouveau droit des successions ;
- Organisation conjointe avec l'Université de Neuchâtel d'une conférence sur les conclusions, en procédure civile et en procédure pénale ;
- Journée de formation en droit de la famille.

## E CONCLUSION

En raison de la pandémie, la CFP a su rapidement s'adapter en 2020 en continuant sa formation permanente à distance (par Zoom) que ce soit notamment pour le Marathon du droit et les *First Tuesday*. L'investissement sans faille de ses membres devrait permettre à la CFP de continuer, en 2021, les activités qu'elle mène depuis 15 ans au service de la formation continue des avocats.

Ce faisant, la CFP cherche à être à l'avant-garde en matière de formation permanente des avocats, qui devient l'un des enjeux majeurs de notre profession au vu de l'évolution fulgurante du droit positif dans tous les domaines.

# III. Commission des droits de l'Homme (CDH)

---

## A ORGANISATION

<b>Présidente :</b>	Sandrine GIROUD
<b>Membres :</b>	Marie BERGER Abdul CARRUPT (Jeune Barreau) Jean-Louis COLLART Ndaté DIENG Saskia DITISHEIM Gaétan DROZ (jusqu'à mars 2021) Myriam FEHR-ALAOUI Mahault FREI DE CLAVIERE Catherine HOHL-CHIRAZI (jusqu'à décembre 2020) Rayan HOUDROUGE

Marie-Hélène JEANDIN  
Marc JOORY  
Fanny MARGAIRAZ  
Jean-Jacques MARTIN  
Léonard MICHELI-JEANNET  
Camilla NATALI  
Vanessa NDOUBE NKOTTO  
Giulia NERI-CASTRACANE  
Duy-Lam NGUYEN (jusqu'à  
mai 2021)  
Jacopo OGRABEK  
Marion PARIS  
Xenia RIVKIN  
Luana ROBERTO (dès mars 2021)  
Eva SCHMID (jusqu'à mars 2021)  
Roxane SHEYBANI  
Céline SQUARATTI  
Sofia SUAREZ-BLASER  
Brice VAN ERPS  
Sandro VECCHIO (Conseil de l'ODA,  
jusqu'à mars 2021)  
Saskia VON FLIEDNER (dès  
mai 2021)  
Sylvain ZIHLMANN

## B RÔLE ET OBJECTIFS

La CDH œuvre en faveur des droits de l'Homme tant en Suisse qu'à l'étranger par le biais d'interventions diverses telles que par communiqués de presse, missions d'observation judiciaire, interpellations écrites ou orales, notamment auprès des autorités, conférences, rencontres et publications.

Ses activités sont ancrées en particulier à l'art. 2 des Us et Coutumes, qui prévoit notamment que les avocates et les avocats sont les gardiens de l'État de droit et le dernier rempart contre l'arbitraire, qu'ils veillent à l'égalité des chances et qu'ils s'efforcent d'atténuer les risques de violation des droits fondamentaux et des droits de l'Homme.

La CDH s'active principalement dans les domaines suivants :

- la défense de la défense ;
- les conditions de détention ;
- l'asile et le droit des étrangers ;
- le travail pro bono ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la lutte contre la peine de mort ;
- les entreprises et droits de l'Homme.

## C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

### 1 En général

La CDH s'est réunie six fois à raison d'une séance plénière environ tous les mois et demi en parallèle de nombreuses réunions des groupes de travail.

En 2020, la CDH a poursuivi ses activités dans le cadre de ses principaux thèmes d'action et a continué à développer son réseau de partenaires locaux et internationaux, notamment au sein du Bureau de l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD). La défense de la défense reste une des activités centrales de la CDH. L'année 2020 marquant le **30<sup>e</sup> anniversaire des Principes de base relatifs au rôle du barreau**, la CDH a organisé une conférence internationale sur le sujet aux côtés de différents partenaires et avec la participation du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats. Cet événement a été l'occasion d'honorer certains avocates et avocats parmi les plus courageux de la profession juridique qui encourent des risques quotidiens pour défendre l'État de droit, ainsi que d'échanger sur ce que les barreaux et les avocats du monde entier peuvent faire pour soutenir et défendre les Principes de base.

La CDH a également soutenu l'action de solidarité lancée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme à l'occasion de la **Journée des droits de l'Homme**, le 10 décembre 2020. Cette journée est célébrée chaque année le 10 décembre, jour anniversaire de l'adoption en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, un document fondateur qui a proclamé les droits inaliénables de chaque individu en tant qu'être humain, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. Compte tenu de la crise sanitaire, l'édition 2020 était consacrée à « la nécessité de reconstruire en mieux, en veillant à ce que les droits de l'Homme soient au cœur des efforts de relèvement. » symbolisée par la formule : « Recover better – Stand up for Human Rights ».

Compte tenu de la crise sanitaire, la CDH s'est mobilisée pour différentes catégories de personnes vulnérables, dont les **détenus**, en appui des actions de la Commission de droit pénal, les **requérants d'asile**, les **mineurs non accompagnés** (« MNAs ») ainsi que les **personnes exposées aux violences conjugales**.

La CDH a aussi poursuivi sa réflexion et le travail de sensibilisation sur les questions relatives aux entreprises & les droits de l'Homme dans le contexte particulier de la votation concernant l'Initiative sur les Multinationales responsables.

Les activités les plus marquantes de l'année 2020 ont été les suivantes :

## **2 Événements, séminaires et actions**

### **Actions liées à la pandémie**

Parmi les actions menées en lien avec la pandémie, la CDH a :

- collaboré avec le Jeune Barreau à la rédaction d'une Foire aux questions traitant des violences domestiques ;
- collaboré avec la Commission de droit pénal pour la mise en œuvre de parloirs téléphoniques à Champ-Dollon ;
- interpellé la Cheffe du Département fédéral de justice et police pour demander la suspension urgente et immédiate des procédures d'asile au vu de la crise sanitaire.

### **Défense de la défense**

La CDH continue de se mobiliser pour la « défense de la défense » en apportant son soutien à des Consœurs et Confrères menacés dans leur intégrité dans l'exercice de leur profession. La CDH œuvre ainsi pour défendre le droit de tout avocat de pouvoir exercer sa profession en toute liberté et en toute indépendance, protégé de toute entrave, toute intimidation, tout harcèlement ou toute ingérence dans ses fonctions professionnelles. Parmi les actions menées par la CDH sur ce thème, on peut relever en particulier les suivantes :

### **Journée internationale de l'Avocat en Danger**

La Journée de l'Avocat en Danger est commémorée le 24 janvier de chaque année. Le 24 janvier 2020 marquait le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Journée de l'Avocat en Danger et était dédiée à nos Consœurs et Confrères pakistanais. Les années précédentes, la Journée a mis en lumière la situation des avocats dans les pays suivants : Chine, Colombie, Egypte, Honduras, Iran, Philippines, Espagne (Pays Basque) et Turquie.

La CDH s'est mobilisée pour rappeler le courage de ces Confrères, en particulier Me Shafiq AHMED et Me Saif UL-MALOOK, qui sont fréquemment pris pour cible, menacés, assassinés au Pakistan où l'exercice de la profession est particulièrement difficile. Le sujet a été traité dans l'émission de radio « Tout un Monde » (RTS) du 24 janvier 2020, dans l'émission de TV « Les yeux dans les yeux » (Léman Bleu) du 23 janvier 2020 et dans le journal *Le Temps* du 24 janvier 2020.

### **Mécanisme de réponse rapide**

Lancé en 2014, le *Mécanisme de réponse rapide* (MRR) permet à l'ODA, par la voix du Bâtonnier, de se mobiliser rapidement et officiellement pour soutenir des Consœurs et Confrères tués, emprisonnés ou persécutés pour le simple exercice légitime de leur profession et d'œuvrer ce faisant à la « défense de la défense ».

En 2020, le MRR s'est mobilisé notamment en faveur des avocats suivants :

- Me Ibrahim METWALLY HEGAZY (Egypte) ;
- Me Amanzhol MUKHAMEDYAROV et Me Erlan GAZUMZHANOV (Kazakhstan) ;
- Me Yu WENSHENG (Chine) ;
- Me Ebru TIMTIK et Me Aytac UNSAL (Turquie) ;
- Me Chang WEIPING (Chine).

La CDH a également rendu hommage au Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, Me Monferrier DORVAL, sauvagement assassiné à son domicile le 28 août 2020.

### **Observatoire international des avocats en danger**

L'ODA est membre actif du Bureau de l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) depuis 2017. L'OIAD a pour objectif de porter assistance aux avocats dont la vie, la liberté et l'exercice professionnel sont menacés en raison de leur profession. La CDH œuvre en collaboration tant sur des cas distincts que sur des actions à portée plus générales (colloques internationaux, journée de l'avocat en danger, etc.).

En 2020, l'OIAD a eu l'honneur de voir adhérer de nouveaux membres, notamment les barreaux de Bruxelles (Belgique), Neuchâtel (Suisse), Palerme

(Italie), Lualaba (RDC), Kananga/Kasaï. (RDC) et Cologne (Allemagne). L'OIAD compte désormais 41 membres actifs et 13 organisations de défense qui interviennent comme membres associés.

De nombreuses alertes ont été publiées, en relation avec des avocats menacés dans pas moins de 23 pays. Par ailleurs, l'OIAD a soutenu plusieurs Consœurs et Confrères qui ont été contraints de s'exiler et de faire une demande de statut de réfugié car le maintien dans leur pays d'origine représentait une menace grave contre leur vie (soit des Consœurs et Confrères du Honduras, du Pakistan et de Syrie). L'OIAD a en outre soutenu financièrement deux avocats, le premier au Bangladesh, après qu'il a été agressé dans les locaux du Tribunal : l'OIAD a décidé de lui accorder une somme d'argent afin qu'il puisse équiper son domicile et son lieu de travail de caméras de surveillance. L'OIAD est également intervenu au soutien d'un Confrère en République démocratique du Congo, lequel a été gravement menacé dans le cadre d'un procès environnemental dirigé contre le gouvernement en place. Dans ce cas également, l'OIAD lui a accordé une aide financière afin qu'il puisse assurer sa sécurité.

### **Prix Ludovic Trarieux**

Chaque année depuis 1984, le Prix International des droits de l'Homme Ludovic-Trarieux récompense un avocat « sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ». Lors de la première édition de cet hommage rendu par des avocats à un avocat, le prix avait été décerné à Nelson Mandela.

Le 24 septembre 2020, l'ODA a eu l'honneur d'accueillir les délibérations de l'édition 2020 du Prix Ludovic Trarieux au Palais de l'Athénée (en présentiel et en virtuel). Le jury de ce 25<sup>e</sup> Prix Ludovic-Trarieux était composé de 27 avocats européens, représentant les barreaux d'Amsterdam, Athènes, Barcelone, Berlin, Bordeaux, Bruxelles, Genève, Luxembourg, Paris, Rome et Venise.

Le Prix International des droits de l'Homme Ludovic-Trarieux 2020 a été remis à titre posthume à Me Ebru TIMIK ainsi qu'à sa sœur, toujours emprisonnée, Me Barkin TIMTIK. Avocat au barreau d'Istanbul, les deux sœurs font partie d'un groupe de 16 avocats

turcs condamnés à des peines de prison ferme, respectivement 13 ans et demi pour Ebru et 18 ans et neuf mois pour Barkin en raison de leur travail de défense des personnes suspectées par le régime turc d'être liées à l'organisation DHKP-C qualifiée de terroriste. Leur procès est, de l'avis même de nombreux observateurs étrangers présents, une mascarade. Ebru TIMTIK a mené durant 238 jours une grève de la faim réclamant pour elle et ses compagnons d'injustice le droit à un procès équitable. Elle est décédée le 27 août 2020 à l'âge de 42 ans.

La Mention spéciale du Jury décernée à un barreau pour son engagement au service de l'indépendance des avocats, sa lutte pour l'État de droit et pour ses souffrances au service des droits de l'Homme a été attribuée cette année au Barreau de Port-au-Prince.

### **30<sup>e</sup> anniversaire des Principes de base sur le rôle du barreau**

La CDH a coorganisé à Genève un événement, le 24 septembre 2020, pour célébrer le 30<sup>e</sup> anniversaire des Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau aux côtés de l'OIAD, l'International Bar Association (IBA), l'Union internationale des avocats (UIA), la Commission internationale des juristes (CIJ), la Law Society of England and Wales, Lawyers for Lawyers, l'Institut des droits de l'Homme de l'Union des avocats européens (IDHAE), le Prix international des droits de l'Homme Ludovic-Trarieux, le Conseil des barreaux européens (CCBE), Avocats sans Frontières (Suisse) et la Fédération suisse des avocats.

Cet événement a rassemblé (physiquement et virtuellement) de nombreux avocats et acteurs internationaux de la défense de la défense. Il y a été question de l'importance des Principes de base, tant pour honorer certains des plus courageux membres de la profession qui prennent des risques quotidiens pour défendre l'état de droit, que pour discuter de ce que les barreaux et les avocats du monde entier peuvent faire pour soutenir et défendre les Principes de base.

Sont notamment intervenus dans ce cadre Monsieur le Conseiller d'État Mauro POGGIA, le Bâtonnier Philippe COTTIER, Me Birgit SAMBETH-GLASNER, Vice-Présidente de la FSA, M. Diego GARCÍA-SAYÁN, Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, Me François ZIMERAY, ancien Ambassadeur de France en charge des droits de

l'Homme. Trois avocates, Me Ayşe BINGÖL DEMİR (Turquie), lauréate du prix CCBE 2016, Me Margaret Ng NGOI-YEE (Hong Kong) et Me Carolina VILLADIEGO (Colombie) ont témoigné également par visioconférence de l'état actuel de leur profession dans leur pays et les défis rencontrés. Cet événement a été enregistré et une version éditée est librement disponible en ligne. Un compte rendu de cet événement ainsi qu'un état des lieux sur l'importance des Principes de base relatifs au rôle du barreau a été publié dans la Revue de l'avocat.

Pour marquer cet événement et en geste de solidarité avec les avocates et avocats en danger, le Jet d'eau de Genève a été illuminé, en rouge, dès la nuit tombée.

### **Asile et droit des étrangers**

La CDH a dispensé la **conférence relative à l'avocat de permanence en matière de mesures de contrainte et d'éloignement visant les étrangers**, organisée par le Jeune Barreau le 19 octobre 2020.

Des représentants de la CDH participent activement à la Permanence organisée par le **Collectif de lutte des MNA (mineurs non accompagnés)**. Cette Permanence assiste et représente actuellement plusieurs MNA dans le cadre de procédures administratives et judiciaires. Dans ce contexte, deux lettres ouvertes ont notamment été adressées au Conseil d'État le 29 avril ainsi que le 3 juillet 2020 afin d'alerter les autorités genevoises de la grande précarité dans laquelle se trouvent les MNA et de leur demander de respecter leurs droits les plus fondamentaux, tels que le droit à un logement et à l'éducation. Par ailleurs, la Permanence a été à plusieurs reprises en contact avec différents médias afin de sensibiliser le public sur le sort des MNA. Plusieurs interviews ont été données à la presse, notamment le 4 mai 2020 dans *Le Courrier* et le 28 juillet dans *Le Temps*.

### **Projet pro bono**

La CDH a poursuivi le projet pro bono initié en 2013. Ce programme vise à mettre en lien des avocats qui souhaitent fournir des services pro bono avec des entités à but d'intérêt public œuvrant en faveur des droits de l'Homme au sens large (ONGs). À ce jour, 40 avocates et avocats sont inscrits sur la plateforme pro bono.

**Dix demandes** ont été reçues en 2020, certaines de

la part d'ONG, certaines de la part de particuliers en recherche de conseils juridiques. Trois demandes, de la part d'ONG établies ou en cours de création, ont été attribuées à une avocate ou un avocat. L'un de ces dossiers a même fait l'objet d'un courrier formel de remerciement à l'avocat attribué ainsi qu'à l'ODA pour l'existence et l'efficacité de la plateforme, ce qui est encourageant.

En raison des nombreuses demandes de personnes physiques intervenues en 2020 pour des conseils de nature judiciaire qui n'entrent pas dans le champ d'activité de la plateforme, il a été décidé d'intensifier la collaboration entre le groupe pro bono et la Permanence de l'ODA afin de coordonner plus efficacement la prise en charge de ces cas précis.

Afin de dynamiser davantage la plateforme pro bono, des contacts ont été initiés en fin d'année 2020 avec le Centre d'accueil de la Genève Internationale (CAGI) dans le but d'élargir la visibilité de la plateforme afin d'attirer davantage de demandes d'assistance. Cette collaboration se poursuit en 2021.

### **Conditions de détention**

La CDH, en collaboration avec la Commission de droit pénal, a poursuivi et consolidé ses échanges avec l'Office cantonal de la détention au cours de plusieurs rencontres (virtuelle et présente) survenues au cours de l'année. Les échanges ont porté sur le thème récurrent de la surpopulation carcérale ainsi que des mesures urgentes nécessaires au vu de la crise sanitaire liée à la pandémie (notamment parloirs téléphoniques, visites et matériel de protection).

La CDH a soutenu l'enquête menée par la Ligue Suisse des Droits de l'Homme — Section Genève concernant les conditions de détention dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie.

La CDH a également poursuivi la mise à jour du vade-mecum sur les conditions de détention, lequel sera mis en ligne sous peu.

### **Entreprises & droits de l'Homme**

Dans le prolongement de l'adoption de l'art. 2 al. 3 des Us et Coutumes de l'ODA, consacrant le rôle de l'avocat en matière de respect des droits de l'Homme, la CDH a organisé les 19 et 26 novembre 2020, en collaboration avec la Commission de formation permanente, un cycle de formation sur le thème



« Entreprises et droits de l'Homme — Enjeux pratiques pour l'avocat ». Le premier webinaire présentait les enjeux économiques ainsi que les obligations et problématiques juridiques en lien avec le respect des droits de l'Homme pour les entreprises et leurs avocats, alors que le second webinaire examinait les outils permettant aux entreprises et à leurs avocats de prévenir ou d'appréhender les contentieux liés aux droits de l'Homme. Le deuxième webinaire a fait l'objet d'un enregistrement librement disponible en ligne.

### Lutte contre les discriminations

L'ouvrage « La loi fédérale sur l'égalité (LEg) devant les tribunaux », guide pratique à la défense des cas LEg devant les tribunaux prud'hommes, rédigé avec l'Université de Genève, l'AJP et le BPEV et édité avec l'Université de Genève et le soutien du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, a été publié en janvier 2021. Il est disponible en libre accès en format PDF, ou peut être commandé en format papier, via le lien [www.ejl-fjv.ch](http://www.ejl-fjv.ch). La conférence de lancement de l'ouvrage organisée par le Jeune Barreau a eu lieu le 11 mai 2021 à 18h15 par Zoom.

## D PROJETS POUR L'EXERCICE 2021

En 2021, la CDH entend poursuivre différentes actions au travers de ses groupes de travail.

Un accent particulier sera placé sur :

- les questions de **défense de la défense** ;
- le **travail pro bono** avec le développement de la plateforme pro bono ;
- le **droit de l'asile et des étrangers** avec la formation continue des avocats participant à la permanence des mesures de contrainte et le soutien aux MNAs ;
- les **conditions de détention** et la mise à jour du vade-mecum ;
- la **lutte contre les discriminations** ;
- les questions **Business & Human Rights** avec la mise en place d'ateliers juridiques.

La Présidente remercie vivement les membres de la CDH de leur enthousiasme et dévouement à la cause des droits de l'Homme ainsi que pour leur contribution collective à la mise en œuvre des différents projets de la Commission.

## IV. Commission fiscale et financière

### A ORGANISATION

Président :	Antoine BERTHOUD
Membres :	Aurélien BAKARAT
	Christophe BERCLAZ
	Damien BONVALLAT
	Guillaume BRAIDI
	Philippe COTTIER (Conseil de l'ODA)
	Nicole FRAGNIÈRE MEYER
	Thomas GOOSSENS
	Lionel HALPÉRIN (Conseil de l'ODA)
	Stéphanie HODARA EL BEZ
	Didier NSANZINEZA (Jeune Barreau)
	Angèle de PREUX
	Laila ROCHAT
	Pietro SANSONETTI
	Alessia SCHMID

### B ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

En raison de la pandémie, la Commission n'a pu se réunir qu'une seule fois en 2020. Cependant, elle a traité diverses questions en utilisant les moyens électroniques de communication.

La Commission a notamment été sollicitée pour se prononcer sur divers documents en lien avec l'octroi des prêts-COVID et rédiger une prise de position.

Une note rédigée par la Commission sur les conditions des crédits bénéficiant du cautionnement de la Confédération a été adressée aux membres de l'ODA, de même qu'une autre note sur l'absence de suspension des délais de réclamation et de recours pour diverses procédures administratives, notamment fiscales.

La Commission a également préparé diverses interventions auprès des Autorités pour demander la prise en compte des circonstances économiques particulières subies par beaucoup des membres de l'ODA.

À la demande d'un Confrère, la Commission a dû rappeler que le secret professionnel de l'avocat devait également être préservé dans le cadre de la procédure de taxation d'une étude organisée sous forme de société de capitaux.

La Commission reste enfin extrêmement attentive sur l'évolution de la jurisprudence et de la pratique de l'Administration fiscale cantonale relative à l'évaluation des

actions et parts sociales de sociétés d'avocats à la suite, notamment, de l'arrêt du Tribunal fédéral du 27 août 2020. Des contacts sont maintenus avec l'Administration pour débattre de cette question.

Le Président conclut ce rapport en remerciant une fois encore tous les membres de la Commission pour leur travail durant l'année écoulée, et espère la reprise d'une activité plus normale au deuxième semestre 2021. Trois membres ont présenté leur démission et ont été remplacés. Ils sont tout spécialement remerciés pour leur importante et fidèle activité au cours de très nombreuses années au service de l'ensemble de notre profession. Le Président remercie enfin le Secrétariat général de l'ODA pour son soutien constant et sans faille.

## V. Commission ADR

---

### A ORGANISATION

Présidente :	Laurent HIRSCH
Membres :	Laurence ALDER-WEBER (dès janvier 2021) Luca BEFFA Sébastien BESSON Arun CHANDRASEKHARAN (Conseil de l'ODA) Xavier FAVRE-BULLE Stella FAZIO Christophe IMHOOS (jusqu'à fin décembre 2020) Alexandra JOHNSON (dès janvier 2021) Marc JOORY Catherine KUNZ (dès janvier 2021) Jeremy LACK Catherine MING Florence PASTORE (dès janvier 2021) Alexia RAETZO Birgit SAMBETH GLASNER Guillaume TATTEVIN Tiffany WILLEMETZ (dès janvier 2021) Sébastien ZULIAN (Jeune Barreau)

### B RÔLE ET OBJECTIFS

La Commission ADR a pour vocation de favoriser la connaissance et la promotion des ADR, soit les méthodes alternatives de résolution des conflits, sous toutes ses formes, à savoir l'arbitrage, la médiation, la procédure d'expertise, les DB (*dispute boards*), les procédures hybrides et le droit collaboratif.

Dans cette optique, la Commission ADR poursuit les objectifs suivants :

- approfondir les connaissances des praticiens comme du public relatives aux diverses méthodes alternatives de résolution des conflits, afin de pouvoir les différencier pour mieux les utiliser ;
- favoriser l'utilisation des diverses méthodes et techniques d'ADR en augmentant la sensibilité et l'exposition des avocats à ces dernières ;
- promouvoir la formation plus générale dans le cadre de séminaires ou ateliers, en coordination avec d'autres acteurs en matière d'ADR ;
- s'agissant plus particulièrement de l'arbitrage, mettre en valeur l'apport des praticiens genevois au rayonnement de l'arbitrage international et entretenir des liens avec les représentants locaux des institutions d'arbitrage fédérales (Association Suisse de l'Arbitrage et *Swiss Chambers' Arbitration Institution*) ;
- s'agissant plus particulièrement de la médiation, promouvoir le dialogue entre les différentes parties prenantes, en particulier les médiateurs et le Pouvoir judiciaire, et participer activement à ce dialogue.

### C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

La Commission a tenu sept séances durant l'exercice 2020 (par visioconférence, à part la première, et une autre avec le Bâtonnier).

Elle a accueilli différents invités, avec lesquels elle a pu échanger librement sur des questions générales et d'actualité :

- M. Edouard SABOT, médiateur administratif cantonal ;
- Mme Alexandra SPIESS et M. Stephan AUERBACH, de l'association ScopalE.

La Commission a organisé des ateliers de sensibilisation à la médiation, à l'arbitrage et au droit collaboratif. Ces ateliers ont eu lieu par Zoom.

La Commission a entamé un travail d'analyse de l'avant-projet de loi relatif à la promotion de la médiation. Elle a initié une concertation avec la FGeM dans le cadre de la consultation intervenue en amont de cet avant-projet de loi. Compte tenu de la concertation engagée à l'initiative du Pouvoir judiciaire, les président et vice-président de la Commission, ensemble avec le Bâtonnier et le Premier Secrétaire du Jeune barreau, participent activement, avec l'organisation faitière genevoise de la médiation la FGeM, les juristes progressistes, ScopalE et Astural, aux travaux interdisciplinaires pour promouvoir la médiation en concertation avec le Pouvoir judiciaire. Le Bâtonnier est personnellement venu expliquer à la Commission les choix stratégiques du Conseil de l'ODA.

La Commission a décidé d'offrir à tous les membres de l'ODA un soutien dans l'utilisation des méthodes alternatives de résolution des conflits, en mettant à disposition des membres de la Commission ADR, que les membres peuvent contacter gratuitement et informellement, pour leur poser toute question en lien avec les méthodes alternatives de résolution des conflits. Cette offre n'a finalement guère été utilisée, mais n'avait peut-être pas fait l'objet d'une communication suffisante et pourra être réactivée.

#### D PROJETS POUR L'EXERCICE 2021

Durant les mois à venir, la Commission prévoit notamment de :

- poursuivre les travaux de promotion de la médiation dans le cadre du groupe de travail mis en place avec le Pouvoir judiciaire ;
- procéder à une analyse plus fine du projet de loi 12854 (suivant l'avancement des travaux parlementaires) ;
- renouveler les ateliers de sensibilisation à la médiation, à l'arbitrage et au droit collaboratif ;
- organiser un webinaire sur les audiences d'arbitrage virtuelles ;
- mettre en ligne un *factsheet* très graphique sur l'arbitrage, plus spécialement centré sur Genève ;
- participer à l'organisation, en coordination avec l'ASA, d'un séminaire à Genève à l'occasion de l'entrée en vigueur d'une nouvelle version du règlement d'arbitrage *Swiss Rules*.

## VI. Commission des droits de l'enfant (CDE)

---

### A ORGANISATION

<b>Présidente :</b>	Catherine MING
<b>Membres :</b>	Lorella BERTANI
	Isabelle BÜHLER GALLADÉ (jusqu'à juin 2020)
	Camille LA SPADA-ODIER
	Lisa LOCCA
	Pierre GASSER
	Livio NATALE (dès juin 2020)
	Corinne NERFIN
	Simon NTAH (Conseil de l'ODA, jusqu'à mai 2020)
	Audrey PION (Jeune Barreau)
	Sonia RYSER (Conseil de l'ODA, dès mai 2020)
	Tirile TUCHSCHMID MONNIER
	Brice VAN ERPS

### B RÔLE ET OBJECTIFS

Les objectifs principaux de la CDE sont de soutenir et de former les avocats qui pratiquent la justice aux côtés des mineurs et de veiller au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant dans le canton de Genève.

### C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'année 2020, la CDE s'est réunie à sept reprises en séances plénières, par visioconférence ou en présentiel.

Elle a organisé un cycle de sept conférences-ateliers sur le thème de «la représentation des mineurs en Justice» en collaboration avec des représentants des autorités judiciaires et des professionnels en charge de mineurs. Ces événements ayant pour vocation de permettre les échanges entre les intervenants et les conférenciers et conférencières, la CDE les a reportés à fin 2021, en espérant que les conditions sanitaires en permettront la tenue.

Elle s'est préoccupée de la problématique des mineurs migrants non accompagnés (MNA) en collaboration avec la Commission des droits de l'Homme (CDH), en particulier la question de la permanence juridique des MNA a été longuement abordée.

Elle s'est penchée sur les difficultés rencontrées par les curateurs de mineurs au pénal dans le but d'exposer ses constats à une délégation de procureurs et tenter de trouver avec eux un *modus operandi*.

Elle a relevé diverses questions qui se posent dans le fonctionnement du TPAE en vue d'une discussion constructive avec cette autorité.

La Commission a élaboré une liste des établissements et associations en Suisse susceptibles d'accueillir/venir en aide des/aux mineurs/jeunes en difficulté. La diffusion de ce document a été retardée par la pandémie.

Elle a rédigé un dépliant explicatif sur le rôle de l'avocat curateur des mineurs destinée à tous les professionnels, institutions, juridictions en lien avec les mineurs. La pandémie n'a pas permis l'impression de cette plaquette qui est reportée. Une version informatique du flyer a été largement communiquée par courriel et est disponible sur le site Internet de l'ODA.

La CDE s'est penchée sur l'avant-projet de règlement sur l'enfance et la jeunesse et a transmis ses réflexions à ce sujet au Bâtonnier.

Elle a initié des démarches aux fins de participer aux travaux de réforme du droit des mineurs lancés par Mme Anne EMERY-TORRACINTA, Conseillère d'État en charge du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Elle a participé aux travaux de la Commission des droits de l'Homme et de la Commission de droit pénal concernant la loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme du 25 septembre 2020 (MPT) applicable aux mineurs dès 12 ans.

Avec la Commission de droit civil et la commission ADR, elle a été saisie par le Bâtonnier aux fins de se prononcer sur un projet de loi d'Avenir familles concernant la création d'une commission de conciliation et d'un tribunal en matière familiale.

La Commission entretient des rapports réguliers avec les juges qui s'occupent des mineurs (TPAE et TPMin), lesquels sont toujours ouverts à des échanges.

De nouvelles synergies avec les commissions ADR, CDH et CDP se sont créées et sont appelées à durer.

## D PROJETS POUR L'EXERCICE 2021

La CDH prévoit:

- de diffuser auprès des avocats le vade-mecum sur les établissements et associations en Suisse accueillant les jeunes en difficulté;

- d'organiser, fin 2021, avec le jeune Barreau une visite du Point Rencontre si la situation sanitaire le permet;
- d'initier le cycle de conférences sur la représentation des mineurs en justice;
- de continuer à participer intensivement aux travaux de réforme de droit des mineurs sous l'égide du DIP;
- de poursuivre ses réflexions sur le projet de loi d'Avenir familles;
- de rencontrer des représentants du Ministère public et du TPAE pour évoquer divers sujets (dates fixées).

## E CONCLUSIONS

La Commission est composée d'avocats enthousiastes et convaincus, qui œuvrent dans un esprit de collaboration et de solidarité à assurer la mission qui leur a été confiée, dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle s'est enrichie de jeunes avocats qui apportent un nouveau dynamisme aux réflexions. La Présidente la Commission remercie tous les membres de leur disponibilité et de l'ambiance positive et constructive des réunions et des échanges.

# VII. Commission de droit administratif

---

## A ORGANISATION

<b>Président :</b>	Sandro VECCHIO (Conseil de l'ODA)
<b>Membres :</b>	Steve ALDER Rambod BEHBOODI François BELLANGER Frédéric BERNARD Karin GROBET-THORENS (Conseil de l'ODA) Romain JORDAN Sarah LOPEZ Mark MULLER Didier NSANZINEZA (Jeune Barreau) Daniel PEREGRINA Bertrand REICH Mathieu SIMONA Alexandra TELYCHKO Romaine ZURCHER

## B ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

La nouvelle Commission de droit administratif, issue de la scission de l'ancienne Commission de droit civil et administratif, s'est réunie à deux reprises au début de l'année 2020. En raison de la pandémie, la Commission n'a malheureusement pas eu l'occasion de se réunir autant qu'il aurait été souhaitable.

Durant l'exercice 2020, elle est intervenue, à la demande du Conseil de l'ODA, sur les sujets suivants :

- Prise de position — en parallèle avec la Commission de droit pénal — sur le projet de modification du Règlement sur l'assistance juridique (avance en matière pénale) ;
- Réflexions et établissement d'un rapport sur le fonctionnement de la Cour des comptes (en voie de finalisation).

# VIII. Commission de droit civil

---

## A ORGANISATION

Président :	Jean-Paul VULLIÉTY
Vice-Présidente :	Karin GROBET THORENS (Conseil de l'ODA)
Membres :	Marc BALAVOINE Nicolas BÉGUIN Dominique BURGER (anc. Bâtonnier) Grégoire CHAPPUIS Aurélie CONRAD HARI Corinne CORMINBOEUF HARARI Caroline FERRERO MENUT Anne-Valérie JULEN BERTHOD Ana KRISAFI REXHA Grégory LACHAT Aude LONGET-CORNUZ Charles-Louis NOTTER Jean-René OETTLI Alice STAMPFLI-PARMENTIER Matteo PEDRAZZINI Daniel PEREGRINA Audrey PION (Jeune Barreau) Noémie RAETZO Niels SCHINDLER

Mitra SOHRABI  
Thierry STICHER  
Guillaume VODOZ  
Jean-Marie VULLIEMIN

Avec la création d'une Commission de droit administratif, la Commission de droit civil a dû se résoudre à prendre congé de certains de ses membres actifs dans les domaines du droit public et administratif. Le Président et la Vice-Présidente les remercient très sincèrement de leur précieux apport scientifique et humain, qui a contribué à faire de l'ancienne Commission de droit civil et administratif un lieu convivial riche en discussions et réflexions de très beau niveau.

La convivialité, le sérieux professionnel et la richesse des expériences et des contributions restent les ingrédients de la Commission dans sa nouvelle composition. Grâce à l'arrivée de talents jeunes et trempés, aux intérêts diversifiés mais idéalement complémentaires, la nouvelle Commission de droit civil compte désormais 25 membres, soit 13 avocates et 12 avocats, dont les compétences, domaines d'activité et degrés de séniorité dans leurs carrières et études respectives donnent à la Commission un très bon équilibre et une belle sérénité.

Les membres sont désormais répartis en quatre sous-groupes, à savoir :

- droit commercial et des contrats, y compris sous l'angle du droit international privé (DIP) ;
- droit civil général (sans les effets généraux du mariage et le divorce), y compris sous l'angle du DIP ;
- effets généraux du mariage, divorce et procédures liées, y compris sous l'angle du DIP ;
- procédure civile (y compris Convention de Lugano), LP et relations avec les tribunaux.

## B ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Malgré les restrictions et les contraintes dues à la situation sanitaire, l'activité de la Commission fut particulièrement soutenue, notamment sur le **très important chantier de la révision du CPC**, pour lequel de très nombreuses séances de travail ont eu lieu, soit en ligne soit en présence personnelle des participants.

Plusieurs rapports ont été préparés et discutés tant en commission qu'avec le Bâtonnier, de nombreuses recherches ont été effectuées et de brillants talents se sont manifestés au sein de la Commission, sans lesquels

le travail n'aurait pas pu être mené à chef. Un autre volet important de nos activités, recherches et contacts « inter-commissions » fut les travaux initiés et qui se poursuivent en lien avec la résolution des conflits en matière familiale, faisant notamment suite aux nombreux travaux législatifs en cours à ce sujet et portant sur la **mise en place d'une juridiction de droit de la famille**, avec un régime de conciliation propre et le recours à des juges assesseurs, pour ne citer que ces points forts des modifications discutées.

En bref, notre Commission et ses sous-groupes ont été appelés à participer activement aux travaux et consultations suivants :

- Pratiques des tribunaux civils concernant l'irrecevabilité des commentaires du défendeur sur les allégués adverses ;
- Premières réflexions sur la modification du CPC (distriction des dépens — art. 96) ;
- **Prise de position sur la révision globale du CPC**, examen approfondi des grands chantiers et des grands axes de la révision (notamment : statuts des juristes d'entreprises dans la procédure, délais en matière de mesures protectrices, réduction de moitié des frais judiciaires, facilitation de coordination de procédures, mise en place de tribunaux spécialisés en matière de commerce international) ;
- Observations sur les directives cantonales d'interprétation de la LFAIE ;
- Appréciation générale, avec sondage, de l'évolution des pratiques de l'office cantonal des poursuites
- Appréciation générale, avec sondage, des mesures sanitaires prises par les tribunaux civils ;
- Prise de position sur une proposition de création d'une commission de conciliation en matière familiale — concertation avec la Commissions ADR et la Commission des droits de l'enfant — **examen approfondi de l'opportunité de revoir la résolution des conflits familiaux et de la création d'une juridiction du droit de la famille avec conciliation propre et éventuelle mise en œuvre de juges assesseurs.**

## IX. Commission de droit pénal (CDP)

---

### A ORGANISATION

Présidence :	Catherine HOHL-CHIRAZI
Membres :	Robert ASSAËL
	Pierre BAYENET
	Lorella BERTANI
	Isabelle BÜHLER-GALLADÉ
	François CANONICA (anc. Bâtonnier)
	Guerric CANONICA
	Jean-Marc CARNICÉ (anc. Bâtonnier)
	Ilir CENKO
	Claudio FEDELE
	Nicolas GURTNER (Jeune Barreau)
	Yaël HAYAT
	Patrick HUNZIKER
	Yvan JEANNERET
	Daniel KINZER
	Saverio LEMBO
	Grégoire MANGEAT (anc. Bâtonnier)
	Nicola MEIER
	Simon NTAH
	Miguel OURAL (Conseil de l'ODA)
	Guglielmo PALUMBO
	Karim RAHO
	Mitra SOHRABI

### B RÔLE ET OBJECTIFS

La CDP a pour rôle essentiel de veiller et agir pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux, parmi lesquels les droits de la défense. À cet effet, avec le Conseil de l'ODA, elle dialogue et intervient auprès de la société civile et des différents pouvoirs, judiciaire, législatif et exécutif. En outre, elle a une mission d'information, de formation et de soutien des pénalistes membres de l'ODA, auxquels elle est à l'écoute.

### C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

En 2020, la CDP s'est réunie à neuf reprises. En raison de la pandémie, à l'exception d'une seule séance en présentiel, toutes les autres ont eu lieu par téléphone puis par Zoom.

La Présidente tient à remercier ici très vivement et très chaleureusement les membres de la CDP qui, malgré les aléas sanitaires, ont maintenu sans désespérer leur engagement, dans l'intérêt des justiciables et des avocats membres de l'ODA.

Ses remerciements très vifs vont également à Mme Jacqueline EMPEYTA, fidèle et excellente secrétaire de la CDP. Ses procès-verbaux sont autant de pièces d'orfèvrerie. La Commission est heureuse et fière de la compter encore et toujours à ses côtés.

## **1 Interventions liées à la pandémie**

Dès le 13 mars 2020, la Commission a alerté les autorités pénales (Ministère public et Cheffe de la Police), ainsi que les autorités exécutives (Conseiller d'État en charge du Département de la sécurité, de la population et de la santé) et administratives (Office cantonal de la détention, Service d'application des peines et mesures et Direction de la Prison de Champ-Dollon) sur la nécessité de protéger par le déploiement de mesures de sécurité sanitaires urgentes les avocats intervenants dans les postes de police et en prison, mais aussi et surtout les personnes privées de liberté, du fait de leur situation de dépendance et du rôle de garant de l'État à leur égard.

À de réitérées reprises, y compris médiatiquement, la CDP est intervenue afin que la surpopulation à la prison de Champ-Dollon diminue de sorte à ce que les mesures de sécurité sanitaire et distanciation sociales appliquées dans la société civile puissent également être respectées et mise en œuvre en prison.

Sans répondre directement à l'appel qui leur a été lancé, les autorités ont — de fait — pris des mesures qui ont conduit à la diminution massive du nombre de personnes incarcérées. Grâce à cela et au travail exceptionnel du Prof. Hans WOLFF, Médecin-chef du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires aux Hôpitaux Universitaires de Genève, la situation sanitaire à Champ-Dollon a pu être maîtrisée.

## **2 Dialogue avec les autorités**

En 2020, la Commission a continué à dialoguer avec les autorités pénales (Ministère public, Tribunal pénal), administratives (Office cantonal de la détention, Service d'application des peines et mesures,

Direction de la Prison de Champ-Dollon), et législatives (Députés genevois auprès du Conseil National et du Conseil des États et Commissions du Grand Conseil genevois).

Les échanges soutenus qui sont intervenus ont permis de faire entendre la voix des justiciables et des avocats, d'œuvrer pour la promotion des droits fondamentaux, dont les droits de la défense, et de permettre un certain nombre d'avancées juridiques et pratiques.

Au nombre de ces démarches figurent les échanges constructifs avec Mme la Cheffe de la Police Monica BONFANTI qui ont permis que des rappels aux troupes soient adressés afin que le droit au silence soit pleinement respecté lors des auditions à la police et que les avocats qui y veillent ne voient plus adresser des avertissements qui n'ont pas lieu d'être.

## **3 Groupes de réflexion et de travail**

### ***Modification du Code de procédure pénal fédérale (CPP)***

Par le biais de la FSA, la CDP a continué à faire entendre sa voix et celle du Jeune Barreau auprès des responsables fédéraux afin que la modification proposée du Code de procédure pénal (CPP) en vue d'une réduction inadmissible du droit au contradictoire et du droit fondamental à se défendre lorsque l'on est accusé (cf. art. 147a et 101 al. 1 bis P-CPP) soit rejetée.

Le Conseil National a suivi l'avis de la Commission des affaires juridiques du Conseil National (CAJ-CN) sur ce point et a biffé ces deux dispositions,

La balle est désormais dans le camp du Conseil des États, dont il est à espérer qu'il se montrera raisonnable lui aussi.

### ***Modification de la Loi d'organisation judiciaire (LOJ)***

Le Tribunal des mesures de contrainte (TMC) est le garant des droits fondamentaux. C'est lui en particulier qui autorise la mise en détention et sa prolongation, respectivement met en liberté ou ordonne des mesures de substitution à la détention. Son rôle est donc cardinal. Or, à teneur des statistiques de l'Office fédéral de la Statistique, le Canton de Genève a le taux le plus élevé de détention provisoire du pays.

La question se pose de savoir pourquoi et si une organisation judiciaire différente de l'organisation actuelle (par exemple TMC statuant à trois juges comme le faisait l'ancienne Chambre d'Accusation, plutôt qu'un juge unique) serait de nature à favoriser un moindre recours à la privation de liberté sur le principe ou la durée.

La CDP a émis une suggestion en ce sens à l'occasion de l'une de ses auditions par la Commission des Visiteurs officiels du Grand Conseil. Cette dernière a fait sienne cette idée et présenté au Grand Conseil un projet de loi PL 12840 qui propose une modification en ce sens de la LOJ. Ce projet est à l'étude par la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

### **Conditions de détention**

Durant l'année 2020, la CDP a continué à rencontrer les différents responsables en charge des questions pénitentiaires (Office cantonal de la Détention et Direction de la Prison de Champ-Dollon) afin que les conditions de détention s'améliorent. Sans relâche, elle a notamment continué à demander la réouverture des ateliers, la reprise des repas en communs, le respect des droits des personnes en exécution de peine et mesures. La crise sanitaire a ralenti les avancées annoncées par les autorités. Des nouvelles réjouissantes ont cependant été communiquées en 2021 (réouverture complète des ateliers notamment).

Pour le surplus, le dialogue avec les autorités pénitentiaires a permis de résoudre à satisfaction la question des contrôles de sécurité des porteurs de voiles et de couvre-chefs (avocats compris), lesquels ont pu les conserver à l'intérieur de la prison une fois les mesures de sécurité effectuées.

Par contre, en l'état, aucune issue négociée n'a pu être trouvée pour que soit mis fin aux fouilles invasives et disproportionnées effectuées sur les avocates à l'entrée de la prison. Des démarches juridiques sont à l'étude avec le Conseil de l'ODA.

### **Action caritative « Un vestiaire et des livres pour nos prisons »**

Au mois de décembre 2020, pour la troisième année consécutive, la CDP a invité les membres de l'ODA et la société civile à offrir aux personnes détenues des vêtements, des chaussures et des livres. Le besoin

de vêtements et chaussures de rechange est en effet très important. Les avocates et avocats ainsi que la société civile ont répondu à l'appel et cette action a connu une fois de plus très vif succès. Un immense merci est ici adressé à tous les généreux et fidèles donateurs.

### **Permanence de l'avocat (art. 8A LPAv)**

En collaboration avec le Conseil de l'ODA et la Commission du barreau, la CDP a continué à analyser en profondeur le fonctionnement de la Permanence de l'avocat première heure afin de vérifier si elle était mise en œuvre dans l'intérêt des justiciables ou si des améliorations devraient être apportées. Elle rendra compte de ses travaux et propositions en 2021, année du dixième anniversaire de cette Permanence.

## **D PROJETS POUR L'EXERCICE 2021**

Depuis le début de l'année 2021, la CDP poursuit ses réflexions et travaux, certains en collaboration avec la Commission des droits de l'Homme et la Commission des droits de l'Enfant (Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme [MPT], Mineurs Non Accompagnés [MNA], extraditions et garanties fondamentales).

Parmi ses travaux en cours, la CDP entend œuvrer afin que le Code pénal suisse soit modifié de sorte que les peines pécuniaires et amendes impayées soient converties en travail d'intérêt général et non plus comme c'est le cas actuellement en privation de liberté. La prison pour dettes ayant été abolie de longue date, incarcérer des justiciables pour défaut de paiement plutôt que de les astreindre à rendre service à la communauté est une aberration philosophique et économique qui ne saurait en effet perdurer plus avant.

Par ailleurs, la CDP réfléchit à un projet de réintroduction du Jury populaire.

Enfin, la CDP compte intensifier les efforts en lien avec la protection des droits des personnes condamnées, en particulier aux mesures pénales les plus incisives (art. 59 et 64 CP), notamment pour que les personnes condamnées puissent bénéficier de l'assistance d'un avocat à chaque fois que les enjeux le justifient.



## X. Commission de l'égalité (CEg)

---

### A ORGANISATION

Présidence :	Karin GROBET THORENS (Conseil de l'ODA) Louis BURRUS
Membres :	Sophie BOBILLIER Claire BOLSTERLI Abdul CARRUPT (Jeune Barreau) Zéna GOOSENS-BADRAN Daniel KINZER Léna LAGHZAoui (depuis 2020) Annette MICUCCI Camilla NATALI (depuis 2020) Mona STEPHENSON Charles SULMONI (depuis 2020) Jean-Paul VULLIÉTY

### B RÔLE ET OBJECTIFS

La CEg vise à promouvoir l'égalité au sein du barreau de Genève. Elle tend à l'équilibre de la représentation des genres et de la diversité à chaque degré de responsabilité de la profession, ainsi qu'à la suppression de toutes formes de discriminations dans les différents lieux de son exercice. Elle vise à mener une réflexion critique de l'égalité dans notre profession et d'entreprendre les démarches nécessaires à sa réalisation.

### C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

La CEg a poursuivi ses activités durant l'année 2020, principalement par le biais de sous-groupes compte tenu des restrictions sanitaires rendant difficile — voire impossible — l'organisation de réunions plénières, lesquelles ont malgré tout pu prendre place à trois occasions.

Les différents travaux de la CEg lancés en 2019 ont été poursuivis (modification statutaires et amélioration de l'égalité dans les instances ordinaires, flexibilité dans l'exercice de la profession et amélioration de l'égalité au sein des études).

Par ailleurs deux événements ont été créés en 2020 : « *Paroles au féminin* » ont pris place, respectivement à la Maison des avocats et au Bateau Lavoir, ces deux rencontres ayant remporté un grand succès en termes de participants et de participantes.

La CEg a également préparé un programme de mentorat, lequel a pour mission de soutenir le développement des avocates en début de carrière en leur offrant un contact privilégié avec des avocates et des avocats expérimentés qui pourront leur apporter des conseils et du soutien en cette période charnière.

La CEg a aussi activement soutenu le projet pilote « MeToo » du Jeune Barreau lancé début novembre 2020 et destiné à soutenir les personnes victimes de comportements déplacés ou de harcèlement sexuel dans l'exercice de leur profession et à sensibiliser, de manière plus générale, les membres de l'ODA à cette problématique.

La Commission poursuit ainsi ses activités visant à sensibiliser les membres de l'ODA pour toutes les questions relatives à l'égalité et la diversité au sein de notre profession.

### D PROJETS POUR L'EXERCICE 2021

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite des différents travaux et projets lancés en 2019 et poursuivis en 2020 par la Commission. En particulier le projet de mentorat sera mis en œuvre et une conférence organisée sur le sujet de la prise en charge des cas de violences domestiques. La CEg entend par ailleurs se doter d'un règlement quant à son fonctionnement. Enfin des activités en présentiel seront proposées dès que la situation sanitaire le permettra.

## XI. Commission des avocats de barreaux étrangers (CABE)

---

### A ORGANISATION

Présidence :	Guillaume TATTEVIN
Vice-Présidence :	Olga LARIONOVA (jusqu'en mai 2020)
Membres :	Daniel CROSBY Jaime GALLEGO Ian MEAKIN Krista VIMONT

### B RÔLE ET OBJECTIFS

La CABE favorise la participation des avocats de barreaux étrangers qui exercent à Genève aux activités de l'ODA,

encourage leur intégration, et facilite les relations entre ces membres étrangers et leurs pairs membres de l'ODA.

La CABE :

- organise des événements réguliers pour permettre l'intégration des avocats étrangers à Genève;
- contribue à la vie de l'ODA en organisant des conférences sur des sujets d'intérêts général inspirés par les expériences internationales de ses membres;
- encourage les avocats étrangers pratiquants à Genève à rejoindre l'ODA;
- renseigne les avocats étrangers membres de l'ODA sur leurs droits et leurs devoirs;
- assiste le Secrétariat et le Conseil de l'ODA sur les questions posées par la pratique à Genève des avocats étrangers.

## C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

La Commission est efficacement assistée dans ses activités par les services de l'ODA, notamment par sa Secrétaire générale et par le secrétariat.

Dans le cadre de ses **activités d'intégration**, la CABE a répondu à une augmentation des demandes des membres de l'ODA inscrits au registre UE/AELE concernant les modes d'intégration au registre cantonal prévus par la LLCA (examen, assimilation et entretien de vérification des compétences). À cette fin, la CABE a obtenu des informations pratiques de l'Ecole d'avocature (ECAV) et de la Commission d'examen des avocats. La CABE a également mené une enquête auprès des membres de l'ODA ayant déjà bénéficié de ces modes d'intégration. Le résultat de ces travaux concernant la pratique genevoise en la matière est mis depuis à la disposition des membres de l'ODA concernés. La CABE a également obtenu des exemples de sujets passés de l'examen d'intégration, qu'elle met à la disposition de toute personne intéressée.

Dans le cadre des **activités d'information** des membres actuels et potentiels de l'ODA, notamment ceux de barreaux étrangers, la CABE a préparé un Q&A évoquant en 52 questions et réponses les principaux sujets concernant la pratique des avocats étrangers à Genève. Ce Q&A, qui sera prochainement disponible sur le site Internet de l'ODA, sera mis à jour régulièrement. Tous les membres de l'ODA sont invités à adresser leurs questions en la matière à la CABE.

En outre, et comme chaque année, les membres de la CABE se sont entretenus avec des confrères et des consœurs provenant de l'UE/AELE et du reste du monde qui souhaitent

évoquer la pratique à Genève des avocats étrangers.

Dans le cadre de **l'assistance aux membres**, le président et les membres de la CABE assistent régulièrement les avocats de barreaux étrangers de l'ODA dans l'exercice de leurs activités professionnelles, notamment en fournissant des explications et attestations à des autorités de surveillance étrangères et en apportant aux membres des informations sur la pratique professionnelle (installation, modalités d'inscription à l'ODA, structure d'exercice et relations avec la Commission du barreau).

Cette année, les membres de la CABE ont noté une augmentation des demandes concernant les conditions dans lesquelles les membres de l'ODA inscrits au registre cantonal peuvent s'associer ou partager des locaux avec des avocats de barreaux étrangers. La CABE s'est saisie de la question et entend en faire un axe de réflexion prioritaire pour les prochaines années.

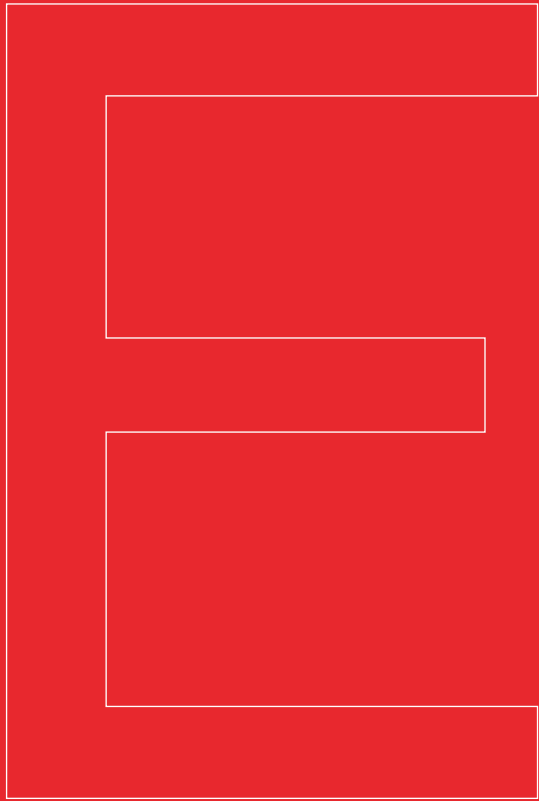
Dans le cadre des **activités de formation**, au cours des derniers exercices et en particulier en 2020/2021, la CABE a noté une augmentation des demandes concernant d'éventuelles formations de droit et pratique suisses pour les avocats étrangers. La CABE a constaté que de telles formations existent dans certains domaines spécialisés (notamment l'arbitrage international). En revanche, après examen du nombre de candidats potentiels par an et comparaison avec des exemples étrangers, la CABE a conclu pendant l'exercice 2020/2021 que la demande était, à l'heure actuelle, insuffisante pour justifier la mise en place d'une formation spécifique. La CABE a donc mis fin à ses travaux en la matière.

## D PROJETS POUR L'EXERCICE 2021

Les projets de la CABE sont notamment :

- de travailler sur les questions de pratique en commun des membres de l'ODA appartenant au registre cantonal et à un registre UE/AELE ou à un barreau étranger;
- d'organiser des webinaires sur des sujets concernant l'arbitrage international (juin 2021), l'actualité des nouveaux modes de pratique des avocats (septembre 2021), et la situation déontologique des avocats étrangers hors UE/AELE;
- de promouvoir l'adhésion à l'ODA des avocats étrangers exerçant à Genève;
- d'augmenter le nombre de membres de la CABE et leur représentativité.





# E. Relations extérieures

## I. Avec les autorités politiques et judiciaires ainsi que les tribunaux

---

La pandémie a eu raison de la plupart des rencontres habituellement organisées avec les autorités politiques et judiciaires.

Le Bâtonnier a toutefois eu de nombreux échanges, dont il tient à saluer la qualité, avec M. Patrick BECKER, Secrétaire général du Pouvoir judiciaire.

Il a également pu s'entretenir sur des questions ponctuelles avec la plupart des présidents et des présidentes de juridiction. Ces rencontres ont toutes été marquées par un grand respect mutuel et une écoute attentive.

Des réunions sont en outre régulièrement organisées entre représentants de l'ODA et représentants du Pouvoir judiciaire, concernant en particulier l'encouragement à la médiation (auxquelles participent également des représentants de l'Association des juristes progressistes et des professionnels de la médiation), le suivi du projet *Justitia 4.0* et la tenue d'audiences par visioconférence, les possibilités de création d'une Cour commerciale internationale et la rénovation du Palais de justice.

Le Bâtonnier a également eu l'occasion de s'entretenir à plusieurs reprises avec M. le Conseiller d'Etat Mauro POGGIA.

## II. Avec la Commission du barreau

---

Au cours du dernier exercice, les bonnes relations entre le Conseil de l'ODA et la Commission du barreau ont perduré.

Le Bâtonnier et le Président de la Commission du barreau, Me Shahram DINI, ont ainsi des échanges réguliers, tout comme le Secrétariat général de l'ODA avec le greffe de la Commission du barreau.

## III. Avec l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

---

Afin de fluidifier le traitement des procédures relatives aux titres de séjour, l'ODA a rencontré M. le Conseiller d'Etat Mauro POGGIA et l'OCPM le 28 juillet 2020. Deux autres réunions avec l'OCPM ont été organisées le 16 septembre 2020 et le 24 février 2021, lesquelles ont permis de mettre en exergue les causes de ralentissement dont peuvent souffrir certaines procédures et de trouver ensemble des solutions.

## IV. Avec la Fédération Suisse des Avocats (FSA)

---

Les échanges avec la FSA continuent d'être réguliers et de qualité.

Le Bâtonnier a participé aux rencontres semestrielles de tous les Ordres helvétiques, les « Conférences des Bâtonniers », à Berne. Celles-ci ont eu lieu par visioconférence en raison de la pandémie.

En outre, de nombreux membres ont participé à des travaux de commissions de la FSA, après qu'un échange de vues a eu lieu avec l'ODA. Qu'ils soient ici tous et toutes remerciés de leur travail et de la qualité de leur engagement pour faire entendre, jusqu'à Berne, les intérêts et les sensibilités du barreau genevois.

Les délégués de l'ODA auprès de la FSA, pour l'année 2020-2021, ont été :

- Me Laurence ALDER-WEBER,
- Me Jean-Marc CARNICÉ (ancien Bâtonnier),
- le Bâtonnier Philippe COTTIER,
- Me Pierluca DEGNI,
- Me Karin ETTER,
- Me Franco FOGLIA,
- Me Karin GROBET THORENS,
- Me Lionel HALPÉRIN (ancien Bâtonnier),
- Me Natalia HIDALGO,

- Me Grégoire MANGEAT (ancien Bâtonnier),
- Le Premier Secrétaire du Jeune Barreau Hadrien MANGEAT,
- Me Patrick MOUTTET,
- Me Simon NTAH,
- Me Sonia RYSER,
- Me Vincent SPIRA (ancien Bâtonnier),
- Me Garance STACKELBERG,
- Me Robert ZOELLS.

Par ailleurs, quatre membres de l'ODA ont obtenu un titre de spécialiste FSA en 2020 :

- Me Tatiana GURBANOV  
Spécialiste FSA en droit du bail
- Me Stéphane PENET  
Spécialiste FSA en droit du bail
- Me Damien Luc TOURNAIRE  
Spécialiste FSA en droit du bail
- Me Maud VOLPER  
Spécialiste FSA en droit du bail

et deux membres ont obtenu le titre de Médiatrice FSA :

- Me Laurence ALDER-WEBER
- Me Claude BRETTON-CHEVALLIER.

## V. Avec les autres Ordres cantonaux

---

Depuis 2014, la *Conférence latine des Bâtonniers*, qui regroupe les représentants des barreaux de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Jura, Berne et Tessin, se réunit deux fois par an afin d'échanger des expériences et des pratiques. Durant l'exercice écoulé, les Bâtonniers de ces Ordres se sont réunis en novembre 2020 par visioconférence, ainsi qu'à la fin mars 2021 en présentiel.

L'ODA entretient des liens sincères et amicaux avec l'ensemble de ces Ordres cantonaux.

Des rapports particuliers unissent l'ODA à l'Ordre des avocats vaudois (OAV). Au-delà des événements habituels évoqués ci-dessus, une séance de travail commune des deux Conseils est organisée une fois par année, ponctuée par un dîner. La dernière rencontre s'est tenue le 30 juin 2020 à Genève et la prochaine est prévue le 22 juin 2021 à Lausanne.

Depuis cinq ans, des liens plus forts ont été tissés entre Genève et Zurich, compte tenu des intérêts communs importants que partagent ces deux grands barreaux. Durant cet exercice, les deux Ordres ne sont parvenus à se rencontrer mais une tribune commune sur la révision du Code de procédure pénale a été publiée dans *Le Temps* du 4 mars 2020 et la *Neue Zürcher Zeitung* du 17 juin 2020. Ils sont également intervenus auprès des parlementaires dans la cadre de la révision du CPC et notamment concernant les conditions requises pour la création d'une ou plusieurs Cours commerciales internationales en Suisse.

## VI. Avec les barreaux étrangers

---

Depuis avril 2020, les traditionnelles rentrées et autres événements des barreaux étrangers n'ont pu avoir lieu en raison de la pandémie.

Dès que cela sera à nouveau possible, l'ODA, par son Bâtonnier, son Vice-Bâtonnier, l'un ou l'autre des membres du Conseil, ou encore le comité du Jeune Barreau, continuera d'entretenir des liens avec les barreaux étrangers dont il est proche.

## VII. Avec la Faculté de droit de l'Université de Genève et l'Ecole d'avocature (ECAV)

---

Deux fois par année, le Doyen de la Faculté de droit et le Président de l'École d'avocature (ECAV) participent à la Cérémonie solennelle du brevet d'avocat.

Des réunions de travail ont lieu régulièrement entre le Comité du Jeune Barreau et l'ECAV.

La voix des avocats est également portée au sein même du Conseil de direction de l'ECAV par ses deux représentants, soit Me Grégoire MANGEAT (ancien Bâtonnier), remplacé en mai 2021 par Me Annette MICUCCI, et Me Miguel OURAL.

L'ODA est par ailleurs représenté dans le groupe de travail chargé de réfléchir à l'avenir de l'ECAV.

## VIII. Avec les citoyens

---

### A DEMANDES PONCTUELLES DE PARTICULIERS

L'ODA est régulièrement saisi de demandes émanant de particuliers souhaitant être conseillés concernant leur relation avec leur avocat ou, de manière plus générale, sur le fonctionnement de la justice. Le Bâtonnier et le Secrétariat général de l'ODA s'efforcent de faire en sorte que toute question reçoive une réponse complète rapidement.

### B L'AVOCAT DANS LA CITÉ

La 6<sup>e</sup> édition de *L'Avocat dans la Cité* devait avoir lieu les 15 et 16 mai 2020 sur la plaine de Plainpalais mais a dû être annulée en raison de la pandémie. Elle a été reportée à octobre 2021.

### C L'AVOCAT DANS LES ÉCOLES

*L'Avocat dans les écoles* s'est déroulé tous les jours du 26 au 30 octobre 2020 dans les cycles d'orientation du Canton de Genève, en dépit de la pandémie et dans le respect des règles sanitaires. Au total, 90 avocats membres de l'ODA se sont ainsi rendus dans 125 classes de 9<sup>e</sup>, réparties dans les 19 cycles d'orientation du canton. Les interventions, d'une durée de nonante minutes chacune étaient articulées autour d'un cas pratique préparé avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Ces interventions ont permis une fois encore de sensibiliser les élèves à la notion de justice et à son importance dans notre société, ainsi qu'aux notions de droits et d'obligations.

L'ODA tient à renouveler ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont rendu cet événement possible, par leur temps, leur engagement et leur enthousiasme.

### D PERMANENCE JURIDIQUE DE L'ODA

La Commission de surveillance de la Permanence de l'ODA est composée de Me Philippe GIROD, Président, et de Mes Karin BAERTSCHI, Myriam FEHR-ALAOUI (Conseil de l'ODA), Stéphanie CHUFFARD-FINSTERWALD, Matteo INAUDI, Monica KOHLER, Yann LAM, Simon NTAH et Marco ROSSI.

La Permanence est dirigée de mains de maître par Mme Florence RIALLAND.

En 2020, la Permanence a dû faire preuve d'une flexibilité particulière et d'une inventivité pour être en mesure de répondre aux demandes de consultation. Ce sont ainsi 2413 consultations qui ont pu être dispensées sur l'année, dont 356 par téléphone.

Sur l'impulsion du Conseil de l'ODA et afin de lui permettre de continuer de se démarquer de ses concurrents, la Commission de la Permanence poursuit l'élaboration d'un site Internet individuel dédié à la Permanence. En plus des services traditionnels, cette nouvelle plateforme, qui devrait voir le jour dans le courant de l'année, permettra une prise de rendez-vous pour des consultations spécifiques et des consultations simples en ligne.

### E JURIS CONSEIL JUNIOR

*Juris Conseil Junior* a pour but principal de permettre aux jeunes d'accéder au droit et à la justice et assure notamment une permanence juridique téléphonique à leur attention.

L'ODA continue de soutenir les activités remarquables, mais surtout indispensables, de cette belle association.

## IX. Avec les acteurs économiques locaux

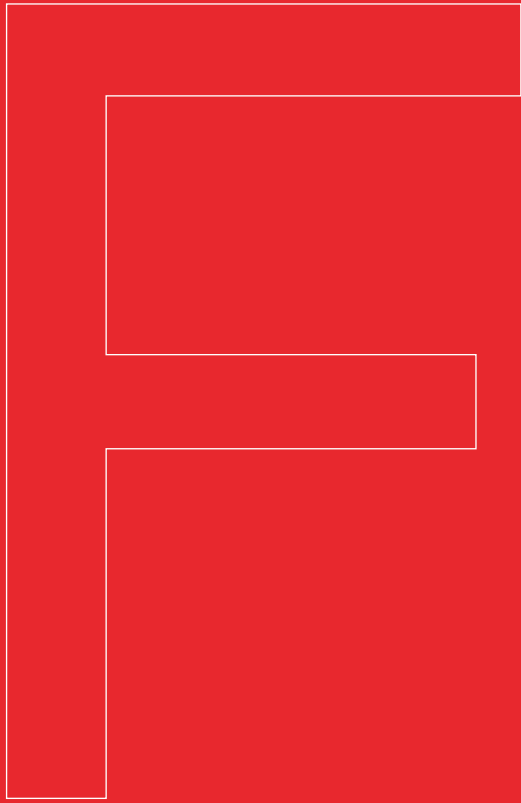
---

Dans ce cadre, l'ODA poursuit ses travaux visant à renforcer l'attractivité de Genève comme place de règlement judiciaire des différends, tant en soutenant le rôle central de l'arbitrage dans notre canton qu'en développant une Cour commerciale internationale, dont l'anglais serait une des langues de procédures et qui puisse offrir une solution rapide et efficiente à ceux qui préfèrent soumettre leurs litiges à une juridiction nationale.

Dans ce contexte, l'ODA est notamment en contact avec le Pouvoir judiciaire, la CCIG et la FER.







# F. Règles professionnelles et déontologiques

## I. Saisines du Bâtonnier

---

Depuis le 21 avril 2020, 156 nouveaux dossiers ordinaires ont été ouverts par le Bâtonnier.

Le Bâtonnier a traité lui-même la quasi-totalité de ces dossiers. Il a pu compter sur la précieuse collaboration du Vice-Bâtonnier et de Me Arun CHANDRASEKHARAN pour quelques affaires dont il ne pouvait se charger en raison de conflit d'intérêts.

En l'état, 21 dossiers sont actuellement en cours.

Les saisines émanent en principe d'avocats membres de l'ODA ou d'autres Ordres cantonaux, mais parfois également de particuliers formulant des reproches à l'endroit de leur ancien avocat, voire à l'endroit de l'avocat de leur partie adverse.

Des arrangements ont été trouvés dans la très grande majorité des dossiers.

Le Secrétariat général de l'ODA a par ailleurs traité de nombreuses demandes de conseil ponctuelles, lorsque l'intervention du Bâtonnier n'était pas commandée par les circonstances.

Enfin, le nombre de perquisitions exécutées dans des études d'avocats est resté stable.

## II. Procédures disciplinaires

---

Au cours du dernier exercice, six nouvelles procédures disciplinaires ont dû être ouvertes, dont :

- une a été déclarée sans objet, la dénonciation ayant été retirée ;
- une a été classée sans suite ;
- une s'est conclue par un avertissement ;
- une s'est conclue par un blâme, assorti d'une amende de CHF 1'000. - ;
- deux sont en cours d'instruction.

## III. Plateformes de services juridiques en ligne

---

En mai 2019, la FSA a émis des recommandations à l'attention des avocats souhaitant travailler avec des *legal techs*, ce que le Bâtonnier a rappelé par courrier du 19 décembre 2019 ([lien](#)).

Afin de s'assurer que les règles déontologiques ne soient pas détournées par les membres intervenant sur les plateformes de services juridiques en ligne, le Conseil de l'ODA a chargé la Commission Innovations et modernisation du barreau (CIMBAR) de vérifier que les plateformes existantes répondaient aux recommandations de la FSA et de communiquer les éventuels correctifs à effectuer.

À la suite de nombreuses interpellations de membres, le Conseil de l'ODA a chargé la CIMBAR de réaliser une analyse des procédés et modes d'opération de la plateforme en ligne *StarOfService*, qui lui ont paru contraires aux obligations professionnelles et à la déontologie de l'avocat ainsi qu'à la Loi fédérale sur la concurrence déloyale (LCD). L'ODA et l'Ordre des avocats vaudois ont déposé plainte pénale contre la société *StarOfService* en octobre 2019. En janvier 2021, un accord a pu être trouvé, lequel porte exclusivement sur les aspects pénaux de la Plateforme.

L'ODA a également dû saisir la justice contre *Parreaux, Thiébaud & Partners*.

## IV. Publicité et classements d'avocats

---

L'ODA a été interpellé à de nombreuses reprises au sujet la publication intitulée « Les meilleurs cabinets de Suisse » de Statista, qui paraît de façon périodique dans *Le Temps* et *BILANZ*, et au sujet du supplément « Focus droit » de Smart Media, publié dans la *Tribune de Genève*, *24 heures* et *BILAN*. Ces publications posant problème à plusieurs égards, l'ODA a interpellé leurs auteurs pour leur proposer des pistes d'améliorations possibles. Les remarques ainsi formulées à Smart Media ont été intégrées dans le dernier numéro de « Focus droit » publié le

31 mars 2021. S'agissant du classement « Les meilleurs cabinets de Suisse », des discussions sont actuellement en cours avec la rédaction du quotidien *Le Temps* et la société de sondage *Statista*.

D'une manière générale, l'ODA est de plus en plus souvent questionné sur le comportement général que l'avocat se doit d'avoir en matière de publicité. Soucieux de proposer une doctrine cohérente et globale tenant compte notamment des évolutions technologiques qui entourent la profession, le Conseil de l'ODA a rédigé un vade-mecum consacrant les droits et les obligations de l'avocat en matière de publicité. Ce document a été adressé aux membres le 17 mai 2021 et disponible sur le site Internet de l'Ordre ([lien](#)).



# G. Offre de formation et d'échanges

L'offre de formation que propose l'ODA est à n'en point douter la plus riche de Suisse actuellement. Elle est avant tout le résultat de l'engagement sérieux et admirable de la Commission de formation permanente et du Comité du Jeune Barreau mais aussi, de plus en plus en fréquemment, des Commissions de l'ODA. Cette démultiplication des séminaires, des conférences, et des ateliers, est une richesse insigne pour tous les avocats et les avocates.

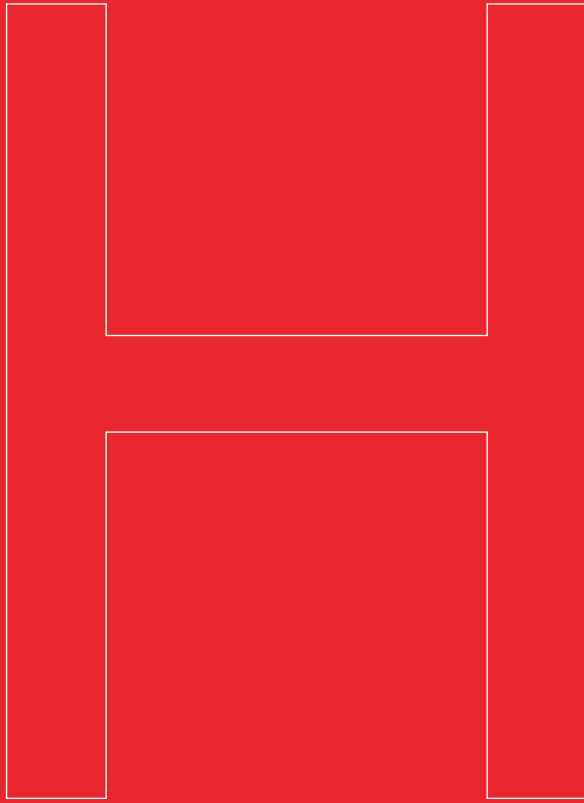
Lors de l'exercice écoulé, la plupart des 19 *Forums spécialisés*, créés en 2017 pour permettre aux spécialistes d'une matière de se réunir, d'échanger, de dialoguer et de partager des moments de convivialité, ont dû suspendre leurs rencontres en raison de la pandémie. Ils comptent toutefois se réunir à nouveau dès que les conditions sanitaires le permettront :

- 1 Droit du travail  
(modératrice : Me Vanessa MARAIA-ROSSEL)
- 2 Droit des assurances sociales  
(modérateur : Me Rayan HOUDROUGE)
- 3 Droit bancaire (réglementaire)  
(modérateurs : Mes Thomas GOOSSENS  
et Vaïk MULLER)
- 4 Droit de la construction  
(modérateur : Me Benoît CARRON)
- 5 Droit des successions  
(modératrices : Mes Ingrid ISELIN ZELLWEGER  
et Aude PEYROT)
- 6 Droit de la famille  
(modératrice : Me Magda KULIK)
- 7 Responsabilité civile et assurances privées  
(modérateur : Me Éric MAUGUÉ)
- 8 *Corporate*  
(modérateur : Me Stefan EBERHARD)
- 9 Propriété intellectuelle  
(modératrice : Me Anne-Virginie LA SPADA)
- 10 Droit du bail  
(modératrice : Me Karin GROBET-THORENS)
- 11 LP, procédures collectives, assainissement  
(modérateur : Me Olivier HARI)
- 12 Droit fiscal  
(modérateur : Me Jean-Frédéric MARAIA)
- 13 Droit pénal et procédure pénale  
(modérateurs : Mes Daniel KINZER,  
Catherine HOHL-CHIRAZI et Simon NTAH)

- 14 Résolution de litiges  
(modératrice : Me Aurélie CONRAD HARI)
- 15 Protection des données  
(modératrice : Me Deborah LECHTMAN)
- 16 Droit des médias et des nouvelles technologies  
(modérateur : Me Nicolas CAPT)
- 17 Droit des étrangers  
(modératrice : Me Roxane SHEYBANI)
- 18 Droit de la concurrence  
(modératrice : Me Pranvera KËLLEZI)
- 19 Procédure administrative  
(modérateur : Me Romain JORDAN).







# H. Autres services

## I. Commission en matière d'honoraires d'avocats

---

La Commission en matière d'honoraires d'avocats est en principe composée de la Présidente de la Cour de justice, qui préside les audiences, de la Présidente du Tribunal civil et d'un avocat, soit Me Arun CHANDRASEKHARAN comme titulaire et Me Isabelle BÜHLER GALLADÉ et Me Miguel OURAL comme suppléants.

La Commission dépend du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, lequel assure son secrétariat.

Du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020, 51 requêtes sont parvenues à la Commission. Celle-ci a tenu cinq audiences, lors desquelles elle a entendu de nombreuses parties. Deux jours d'audiences en mars et mai 2020 ont dû être annulés en raison de la pandémie.

Durant cette période, neuf causes ont été conciliées, dix préavis ont été rendus et cinq requêtes ont été retirées ou rayées du rôle. Les autres ont été traitées durant le premier semestre 2021.

## II. Fondation de prévoyance de l'Ordre des avocats de Genève et de leur personnel (FAVIA)

---

La FAVIA a pour but d'assurer les membres de l'ODA et leur personnel en leur proposant des prestations dans le cadre de la LPP en cas de retraite, d'invalidité et de décès. Elle étend également ses activités aux membres de barreaux non genevois s'ils font partie d'études établies à Genève.

Elle est administrée par *Swiss Life Pension Services SA* et son Conseil de fondation est composé comme suit :

- Les représentants des employeurs, nommés par le Conseil de l'ODA, sont Me Pietro SANSONETTI (Président), Me Anne TROILLET, Me Selina MÜLLER et Me Laurent KYD.

- Les représentants des employés, nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des études, sont Me Benno STRUB, Mme Jessica BRIGNOLO, M. Rodolfo DOCAMPO et Me Céline MOULLET.

## III. Permanence de l'avocat (8A LPAv)

---

L'ODA assume la gestion quotidienne de la Permanence de l'avocat, sur délégation de la Commission du barreau.

Sur la base des rapports transmis par le standard téléphonique de la Permanence, on peut constater une légère diminution du nombre d'interventions en 2020 (1 017, contre 1 063 en 2019) :

- 388 interventions dans le cadre de la première heure (372 en 2019) ;
- 629 interventions dans le cadre dit « de la deuxième heure » (première audition devant le Ministère public) et de la « troisième heure » (assistance devant le Tribunal des mesures de contraintes) (691 en 2019).

La Commission de droit pénal de l'ODA vient d'entreprendre une réflexion afin d'améliorer le fonctionnement de cette permanence.

## IV. Partenariat avec Pictet & Cie SA

---

Le partenariat avec la Banque Pictet & Cie SA a été renouvelé jusqu'en septembre 2021.

Si aucun événement n'a malheureusement pu être organisé durant l'exercice écoulé en raison de la situation sanitaire, les relations entretenues avec la Banque n'en demeurent pas moins excellentes.

## V. Autres partenariats

---

Depuis plusieurs années, l'ODA est au bénéfice d'un contrat collectif concernant les frais de guérison avec la **CSS Assurance**. Grâce à cette convention, les membres actifs de l'ODA ainsi que leurs proches peuvent bénéficier de primes avantageuses et d'une couverture d'assurance complète ainsi que d'un suivi attentif et personnel.

L'ODA a également conclu un partenariat avec **Allianz**, et plus particulièrement avec l'agence générale de Carouge, auprès de laquelle les membres peuvent bénéficier de rabais sur les primes d'assurance.

De nouveaux événements seront proposés par **Audemars Piguet** aux membres de l'ODA dès que les conditions sanitaires le permettront.

Durant l'exercice écoulé, grâce à la convention conclue avec **Mercedes-Benz**, 22 membres de l'ODA ont pu profiter de conditions commerciales avantageuses à l'occasion de l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Par ailleurs, des réflexions sur le partenariat et le financement de certains événements de l'ODA sont menées conjointement par le Conseil de l'ODA et le Comité du Jeune Barreau.

Genève, le 10 juin 2021

